



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

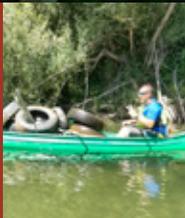
AMÉNAGEMENT ET TOURISME

ET LA MONTAGNE, QU'EST-CE QU'ELLE Y GAGNE?

P5 À 7

Photo ICN

1,60€



INITIATIVE

**CURE DÉTOX
POUR LE GOLO**
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

DETTI È FATTI P10

SANTÉ P20 • LIVRES P 22

CARNETS DE BORD P24 • AGENDA P26

ANNONCES LÉGALES P11

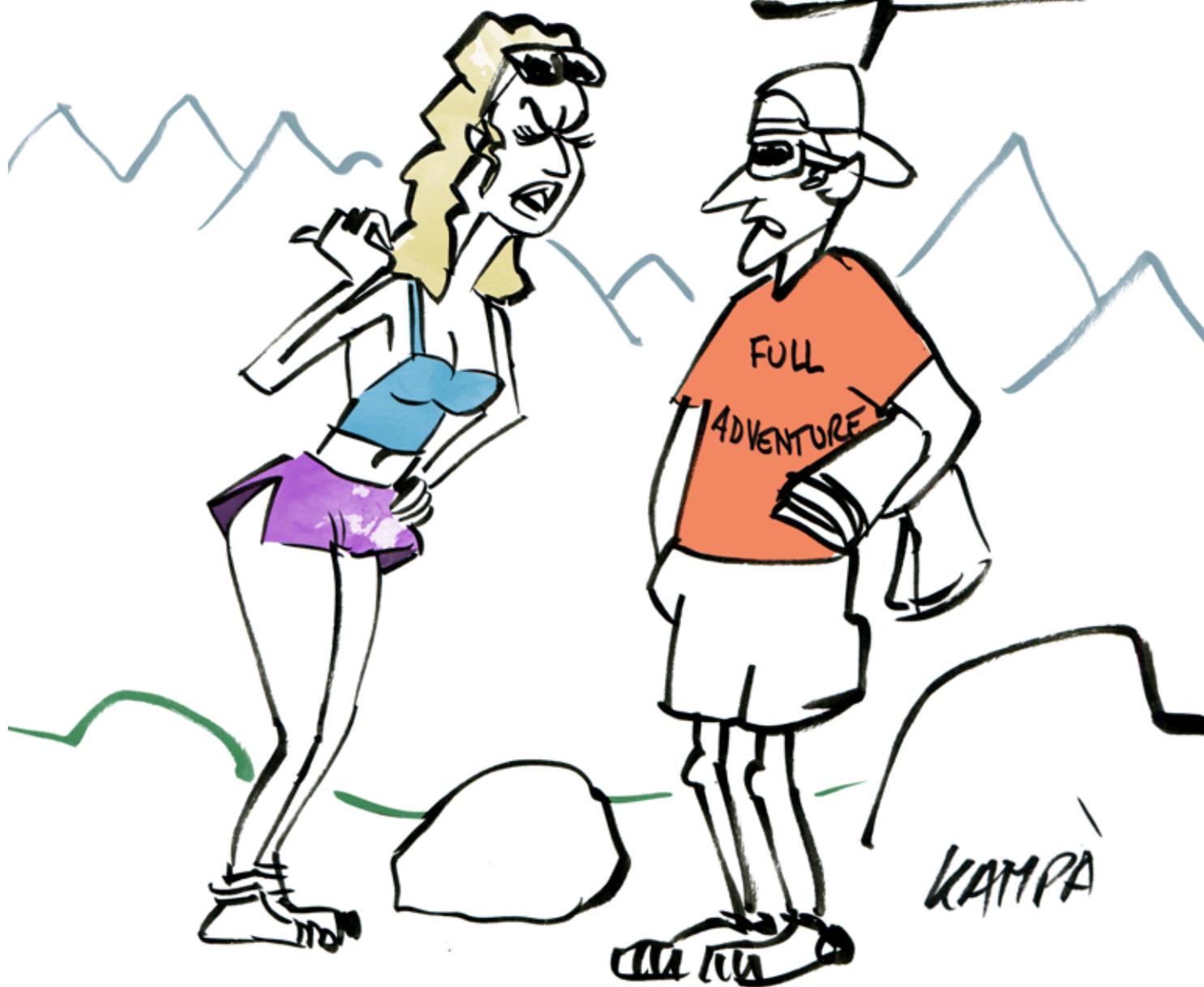


9-201668-311601

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

C'EST BIEN JOLI, LES ESPACES
SAUVAGES, MAIS JE NE MONTE
PAS POUR UN SHOOTING TANT
QU'É L'ANTENNE 5G NE SERA
PAS INSTALLÉE AU SOMMET !

EN PLUS, IL N'Y A PAS
DE TRANSAT AU
BORD DU LAC !!



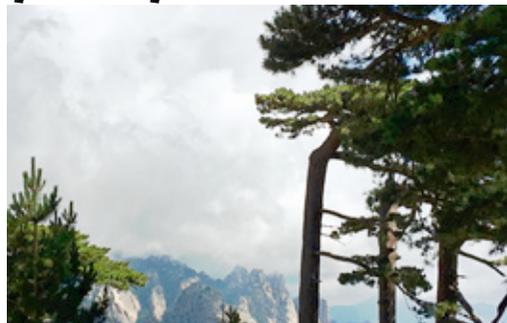
À LA UNE

AMÉNAGEMENT ET TOURISME

ET LA MONTAGNE,

QU'EST-CE QU'ELLE Y GAGNE?

P5



OPINIONS

INITIATIVE **CURE DÉTOX POUR LE GOLO**

DETTI È FATTI

SANTÉ **AJACCIO PREND DE L'AVANCE EN RADIOLOGIE**LIVRES **DIDIER BEN LOULOU**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P20

P22

P24

P26

P11

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche

ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Carnavalata mascarata

Dopu à guasgi dui mesi di cunfinamentu è un mondu chì s'hè arristatu di campà, pinsaiami soca d'essa tranquillità pà ssa statina. Mancu stampa! Com'è s'è no sariami stati capaci, tutti quant'è no semi, d'avè un cumpurtamentu chì rispittessi à l'altri, da chì impidiscia u Coronavirus di ritruvà u picculu slanciu novu. U slanciu novu, parchi a Covid-19 ùn si n'hè mai andata, ma aspittava solu chì omu vinissi à circalla pà mustrassi di più. U governu francesi, chì hà avutu una gistioni catastrofica di a crisa, hà incuraghjitu, podassi senza vulella, parecchi parsoni à cappiassi. «Feti campà l'ecunomia è surtiti!» «Vulteti à manghjà à u ristoranti, chì n'ani bisognu i tinti!» St'ultimi simani, una parolla ch'è no ùn aviami più intesu dipoi un pezzu hè vultata in bocca à i ghjurnalisti: «cluster»! Si sò multiplicati pà ssi Francia, ancu inde lochi chì erani guasgi micca stati tocchi in principiu di l'annu da u virus. Pà privena una ripresa di quilli putenti di l'epidemia è ancu s'è a situazione saria cuntrullata, u governu hà fattu entra ssu luni in appiecazioni una dicisioni: l'ubligazioni di purtà a mascara in tutti i lochi publichi chjosu. U fattu d'ùn rispittalla vi pò custà 135 auri. Com'è s'ellu ùn si pudia micca avè anticipatu l'affari, torna, cuntendu solu nant'à u famosu «bon sensu» è u spiritu di rispunsabilità di tuttu ognunu. In Corsica, dipoi u principiu di u mesi, si conta una vintina di casi pusitivi di Coronavirus. Quand'ellu si sà chì un Green Pass hè oramai ubligatoriu par andà à a Riunioni, invece ch'ellu era guasgi cuntrariu à a Custituzioni è una suluzioni bastarda pà a nostra isula sicondu u governu, c'hè da chì essa perplessu. Ma capiti, s'avia da tumbà u turisimu, vulendu solu securizà a destinazioni, prisirvendu a salute di i Corsi è di i turisti! Tamanta carnavalata mascarata! È fermani torna cinque mesi pà sta billissima annata 2020... Prumetti di valè u colpu a seguita di sta seria!...■

Santu CASANOVA

EN LIBERTÉ JOUR DE FÊTE

Faire le tour complet d'un rond-point revient à effectuer un virage à 360°. Manœuvre idéale pour qui veut se retrouver dans la direction initialement choisie. M. Macron a donc mis à profit le 14 juillet pour réaffirmer son intention de maintenir le cap. Pour Gabriel Attal, porte-parole d'un gouvernement de combat, il serait même question «*d'accélérer le cap*». Surprenante déclaration! Serions-nous à la veille d'un grand bouleversement tectonique? Mettons plutôt ces mots sur le compte de la jeunesse de l'orateur, en proie à une légitime émotion lors de la communication de son propos apologétique. Ceci dit, génie du christianisme ou non, il y a du Jean-René chez cet Attal-là. On le sent cap' de nous proposer la soupe à la grimace avec l'aplomb d'une serveuse de tambouille conseillant le plat du jour, élevé pour la circonstance au rang de chef-d'œuvre culinaire.

«*Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va*». Au palais Bourbon, avec le concours de Sénèque, Mélenchon, a ainsi chambré Castex et son planning pour les 600 jours à venir. Sans pour autant indiquer charitablement la voie à suivre. En même temps, comme ne le dit pas le Président, les incivilités (sic) prospèrent. Elles sont même les seules à connaître un tel essor. À Nanterre, un gymnase, faute de n'avoir pas été ignifugé, s'est trouvé rayé de la carte. Il y aurait des jeunes, là-dessous, nous dit-on... Pas vraiment méchants, attachants, à l'occasion. Mais dissipés et espiègles. Des sauvageons, disait naguère Chevènement, toujours empreint de sollicitude et de tolérance lorsqu'il ne parle pas des Corses. De mon temps, amarcord, même les gamins les plus turbulents s'abstenaient de jouer avec les allumettes. D'abord parce qu'ils étaient vite ramenés à la raison par une salutaire administration d'électrochocs du pauvre. Ensuite parce que nous n'avions ni gymnase ni groupe scolaire à Ajaccio. Mon premier contact avec l'école laïque, où la découverte de mes ancêtres les Gaulois fut une révélation, se passa aux «*Escaliers*», dans un garage, quartier Sainte-Lucie. Un local pouvant contenir une traction avant et quatre bicyclettes s'était vu décerner le titre pompeux de salle de classe. Il abritait quelques bancs et pupitres disparates, un tableau noir et une vingtaine de garçonnetts, maigres et dénutris, en ces temps de rationnement. Il n'y avait ni fenêtre ni sanitaires. À la récré, nous allions faire pipi, de conserve, contre une butte de terre face au lieu où nous accédions au savoir. Les petites filles, elles, logées à la même enseigne dans un garage mitoyen au nôtre, étaient privées du droit élémentaire à satisfaire un besoin naturel. Le fait heurta mon sens de l'équité déjà aigu. Anecdote sans intérêt? On ne peut le nier. De nos jours, trop souvent, le verbe nous tient lieu d'action. En témoigne la crise sanitaire actuelle. Alors que la Covid circule, en vrai touriste fort de son bon droit, nous délibérons à perdre haleine, à visage découvert ou sous le masque qui, à l'instar de certains maillots de bain, ne cache que l'essentiel. Après ce 14 juillet, j'aurais aimé vous parler de Jacques Tati et de son *Jour de fête*. Mais le secret d'ennuyer est de vouloir trop dire. Alors... ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

Si je puis dire

A lors que les clubs et discothèques restent fermés au moins jusqu'en septembre, un chant de guerre à nouveau retentit dans les rues, celui de toutes et de tous les féministes suite à l'interprétation le 14 juillet dernier du «*Nouveau Chemin*» par Emmanuel Macron. La partition proposée par le Président n'a pas convaincue dans son ensemble les Français mais l'un des couplets a certainement dû ravir ces quelques hommes arrogants, agressifs, méprisants et inquiets pour leur virilité, pour reprendre les mots de Simone de Beauvoir.

Interrogé sur la nomination de Gérald Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur, malgré les accusations de viol qui pèsent sur lui, le Président a répondu qu'il avait eu une discussion avec un responsable politique intelligent, engagé, blessé par ces attaques et qu'il y avait aussi une relation de confiance d'homme à homme, si je puis dire.

Révéléateur lapsus, justement, du chemin restant à parcourir pour que le travail engagé ou du moins annoncé – tant l'écart entre les paroles et les actes est abyssal – pour défendre la déclarée grande cause quinquennale, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Personnellement, je ne doute pas qu'une attaque blesse puisque c'est le but d'une telle action dont il faut se prémunir surtout quand on est un personnage public. De même, je ne porterai aucun jugement sur l'intelligence et l'engagement de monsieur Darmanin en tant que ministre ou en tant que maire puisque je ne le connais pas et ne lui ai pas demandé d'aide en tant qu'administrée. Enfin, je veux encore croire la Justice capable de faire son travail de manière impartiale et indépendante même, avec des rapports d'enquête que lui fournira la police en charge d'enquêter contre son propre chef.

Pourtant, je m'interroge sur cette nomination à ce ministère en particulier qui n'a fait qu'attiser la colère des femmes et hommes qui luttent contre les violences sexistes et sexuelles. J'essaie d'oublier le sens à peine caché de la testostéronée expression «*d'homme à homme*» prononcée par le Président pour soutenir son ministre présumé innocent qui dénonce à son égard une «*chasse à l'homme*». Cela signifierait-il que du côté des présumées victimes, il n'y a que des femmes offusquées ou coupables de faiblesses? Que cette indignation féministe ne serait pour l'Olympe qu'une chasse organisée par des sorcières pour déstabiliser un homme, un gouvernement? Et, au delà de cette affaire privée, avec cette nomination ministérielle, qui sera garant dans les commissariats d'une relation de confiance de femme à homme, si je puis dire? ■ **Dominique PIETRI**

AMÉNAGEMENT ET TOURISME

ET LA MONTAGNE, QU'EST-CE QU'ELLE Y GAGNE ?

À force de filer la métaphore de la « montagne dans la mer », la fréquentation touristique des massifs de Corse s'est accrue. Et avec elle la pression sur les milieux naturels. Surfréquentation ? Mal-fréquentation ? Le fameux « capital environnement » n'est-il pas en train de s'écorner avant même d'avoir produit des intérêts ? Comment aménager et gérer ce patrimoine ? La biodiversité peut-elle survivre à la gratuité ? Autant de questions évoquées par élus et acteurs de la montagne le 17 juillet dernier sur le site emblématique de Bavella, lors d'une conférence de presse de l'Office de l'Environnement qui poursuit sa mission d'étude et de gestion de la fréquentation de la montagne.

Pandémie oblige, cette saison touristique 2020 est marquée par une nette baisse de la fréquentation. Pour autant, certaines zones de Corse, notamment dans l'intérieur, n'en accueillent pas moins des flux relativement importants, du moins au regard des circonstances. Ainsi que le note l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) le développement, lors de ces dernières décennies, d'une société de loisirs a contribué à accroître la fréquentation de certains sites de Corse à «*haute valeur patrimoniale*», dont les espaces naturels de montagne. Concentrée sur un temps assez court, cette fréquentation n'est pas sans conséquence sur la biodiversité des lieux visités. «*Mais, note Marie-Luce Castelli, responsable du service Valorisation et dynamiques de territoires à l'OEC, se pose également la question de son impact sur les déplacements, la qualité de l'eau ou la ressource en eau, la gestion des déchets ou encore l'acceptabilité sociale. Notre but n'est pas de faire du développement économique, mais de trouver un équilibre entre ce développement et la préservation des espaces naturels*».

Toutefois, souligne-t-elle, avant de dégainer le terme de «*surfréquentation*» il faut procéder à un constat précis et parvenir «*à quantifier et qualifier la fréquentation. Et ce en tenant compte du fait que les situations peuvent différer selon les sites. Actuellement, on a très peu de réponses sur ces questions prépondérantes: qui, quand, combien, où, pourquoi, comment ?*» Or ce n'est qu'à partir de ces réponses qu'il sera possible d'élaborer des outils d'aide à la décision et de mettre sur pied des actions de gestion permettant de concilier fréquentation et préservation. «*Jusqu' alors, dit encore Marie-Luce Castelli, on a surtout travaillé sur l'urgence, les restaurations de sites... Le but est à présent d'avoir une vision globale et de proposer des aménagements, des plans de circulation, de la gestion des flux, en s'adaptant à la spécificité de chaque site. L'un des enjeux étant que les gens qui arrivent sur ces lieux ne s'aperçoivent pas qu'ils ont été aménagés*».

Aussi, l'an dernier, l'OEC a lancé une mission d'études et de gestion de la montagne corse, en mutualisant ses moyens avec ceux de



Photo OEC

FORTE FRÉQUENTATION, RETOMBÉES ÉCONOMIQUES MODÉRÉES

En 2019, sur deux mois [août et septembre], 15 030 personnes ont été comptabilisées aux entrées du GR20 : 5 500 à Calenzana, 3 350 à Petra Piana, 2 440 à Prati, 3 740 à Conca. Par ailleurs, dans la Restonica [E Grutelle] on a dénombré 51 950 visiteurs sur deux mois et demi [août, septembre et mi-octobre], avec une moyenne quotidienne de 1 000 personnes et un pic de 1 400 personnes le 14 août. Sur le GR20, 3 500 questionnaires ont été administrés, et 1 500 ont été administrés aux Grutelle. L'analyse statistique des données recueillies indique que le G20 attire une clientèle internationale qui reste étroitement liée au marché européen. Dans ce cadre, des randonneurs qualifiés de «*sportifs*» préparent leur séjour en montagne de manière autonome et, dans 99% des cas, ne font pas appel à un guide ou un accompagnateur local, alors que 87% d'entre eux ne sont pas licenciés et que 41% sont des randonneurs occasionnels. S'agissant du budget consacré au GR20, il est en moyenne de 496 € par personne. Les randonneurs français sont en majorité des hommes et 44% sont cadres, chefs d'entreprise ou exercent une profession intellectuelle. De premiers résultats qui mettent donc en évidence une importante fréquentation du GR20 mais des retombées économiques modérées pour le territoire, et une forte pression sur l'intérieur de l'île, plus particulièrement dans la Restonica. ■ EM

| Site | Total (A/R) | Total entrée | Moyenne | Comptage de pointe | Comptage de pointe | Période de pointe |
|-------------|-------------|--------------|---------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Grotelle | 103889 | 51945 | 1071 | 1458 | 2916 | 14/08/2019 |
| Petra Piana | 9217 | 4609 | 144 | 166 | 332 | 04/08/2019 |
| Ninu | 13093 | 6547 | 134 | 198 | 395 | 09/08/2019 |
| Prati | 7433 | 3717 | 118 | 108 | 216 | 11/09/2019 |
| Carozzu | 7615 | 3808 | 114 | 117 | 233 | 03/09/2019 |
| Calenzana | 7428 | 3714 | 109 | 116 | 231 | 01/09/2019 |
| Asinau | 6074 | 3037 | 98 | 88 | 176 | 09/09/2019 |
| Palliri | 5871 | 2936 | 95 | 73 | 145 | 13/09/2019 |

l'ATC, du PNRC et de l'Université de Corse. Animée et coordonnée par l'OEC, elle se concentre sur deux axes. D'une part, la mesure des flux piétonniers, avec la mise en place d'éco-compteurs, aux entrées du GR20 et des sentiers du patrimoine. D'autre part, la caractérisation des usagers, grâce à la présence d'équipes d'éco-gardes saisonniers répartis sur le terrain et chargés de la pose des éco-compteurs mais aussi de soumettre un questionnaire aux usagers de la montagne corse, particuliers comme socio-professionnels. Ce travail se poursuit cette année, en dépit du contexte particulier lié à la pandémie de Covid-19. Cela dit, fait observer François Sargentini, président de l'OEC, c'est justement aussi l'occasion « de disposer de données qui permettront d'évaluer l'impact de cette crise sanitaire sur la saison estivale. Les premières données dont nous disposons à ce jour laissent apparaître une baisse significative, de plus de 30 %, de la fréquentation ». Avec, par ailleurs une modification dans la typologie des randonneurs qui, cette année, viennent principalement de France continentale ou sont des résidents de l'île (lire par ailleurs).

Si la saison 1 de la mission d'études avait officiellement été lancée dans la Restonica, l'OEC a tenu cette fois à tenir une conférence de presse, le 17 juillet dernier, en Corse-du-Sud, à Bavella, autre grand site emblématique de la montagne corse. La communauté des communes de l'Alta Rocca y porte un projet en vue de l'obtention du label Grand site*, attribué à des sites classés jouissant d'une grande notoriété et connaissant une forte fréquentation. De ce fait, explique Véronique Sanges, directrice de l'Office de tourisme intercommunal de l'Alta-Rocca, la communauté de communes a, de son côté, réalisé une étude de la fréquentation du massif de Bavella, ce travail et l'étude de l'OEC étant complémentaires. Et pour Jessica Charrier, en charge des espaces naturels à la communauté de communes, la question qui se pose n'est peut-être pas tant celle d'une surfréquentation que d'une « mal-fréquentation ». Dont les effets, sur la faune et la flore ne peuvent être niés. Elle évoque ainsi l'eau des piscines naturelles de Purcaraccia, saturée d'huile solaire ; les

rapaces que drones ou hélicoptères (ceux utilisés aux fins de reportages qui pour mieux vanter la beauté sauvage en viennent à la traquer, comme ceux qui doivent évacuer des randonneurs imprudents) dérangeant, les poussant à chercher refuge dans des zones qui leurs sont moins propices ; les perturbations sur l'habitat des mouflons en l'absence de zones refuges qui leur soient dédiées.

Pierre Marcellesi, président de la communauté de communes, souligne aussi les « gênes » que certains comportements occasionnent à ceux qui, insiste-t-il, sont « les occupants premiers de ce site », les bergers : « ici, c'est un plateau d'estive et c'est une chose sur laquelle je n'entends pas transiger ». Au reste, Pierre Marcellesi n'hésite pas à aborder la question une question qui fait débat voire qui fâche et fait pousser de hauts cris : « l'accès à nos sites, quels qu'ils soient, de manière gratuite n'est plus possible, il doit avoir une contrepartie. Ce qui est gratuit ne vaut rien, et lorsque quelque chose ne vaut rien, on le néglige. Nous sommes en train de tuer la poule aux œufs d'or. » Aussi estime-t-il nécessaire d'affirmer encore la présence, déjà effective, de la puissance publique : « c'est à elle de gérer et organiser. On dit souvent que la multiplication des intervenants, l'empilement des responsabilités, nuit à l'efficacité. Mais il y a pourtant une complémentarité : chacun, comcom, OEC, PNRC, a son rôle, tout comme l'ATC a le sien, à la source, dans sa politique de communication ». Il met cela dit en avant la nécessité d'évolutions législatives. Qui pour l'heure se font attendre, convient le député Jean-Félix Aquaviva, les demandes formulées en ce sens par les trois députés de Pè a Corsica s'étant pour l'heure souvent heurtées à des « refus plutôt dogmatiques ». Le nouveau gouvernement sera-t-il plus réceptif ? « On ne peut plus faire le monde d'après comme le monde d'avant » estime le député qui, également président du Comité de massif, assure en tout cas que celui-ci accompagnera toutes les démarches des acteurs de la montagne qui permettront de « tourner le dos à un laisser-aller qui ne peut être que dégradant ». ■ Elisabeth MILLELURI

*la Corse compte actuellement deux sites labellisés : Iles Sanguinaires-pointe de la Parata à Ajaccio et Conca d'Oro-vignoble de Patrimonio dans le golfe de Saint Florent.

MOUFLON

8000 ans d'histoire... et maintenant?

Périodiquement, la question de l'extinction du mouflon revient dans l'actualité, la dernière occurrence remontant au 17 juillet. Nous avons joint au téléphone Pierre Benedetti, chef technicien de l'environnement et spécialiste du mouflon corse depuis plus de 40 ans, d'abord à l'ONFCS puis au sein du tout récent Office français de la biodiversité. Pour lui, les choses sont on ne peut plus claires : « Les courbes que nous établissons selon des protocoles scientifiques rigoureux, basées sur des observations intensives depuis 15 ans et plus encore depuis 10 ans, sont incontestables. Elles montrent que si rien n'est fait, si aucune mesure forte n'est prise, le mouflon aura disparu dans le massif de Bavedda d'ici une génération humaine ». Un déclin dû à beaucoup de facteurs, desquels se détachent quatre causes principales : « la raréfaction de la ressource alimentaire, dûe aussi bien au changement climatique qu'à la concurrence interspécifique avec les troupeaux ; la divagation des chiens ; la pression anthropique, avec une hyperfréquentation qui désormais dépasse largement la saison estivale, des vols d'hélico et de drones, des randonnées safari-photo « spécial mouflon » ; et enfin l'absence de zone sanctuaire. »

Reste que si les causes sont identifiées, Pierre Benedetti le confirme : « Nous n'avons pas pour l'instant pu établir de manière scientifique laquelle a le plus d'impact. Tous les facteurs s'aggravent, et le danger de vulnérabilité du mouflon est très important, surtout avec son taux de reproduction de 20 % et son mode de vie très territorial (il peut se passer des décennies avant qu'il étende son territoire) ; la moindre atteinte se répercute de façon très forte sur la population, sans oublier les abrutis qui se sont remis au tir de destruction. Chaque fois qu'un d'entre eux abat une bête, il peut se vanter de participer à l'extinction de l'espèce. »

Se pose alors la question des orientations. « On ne peut pas réduire la nature au marketing. Soit on ne veut sauvegarder que le minéral, et, comme le gypaète, le mouflon disparaît dans le massif, soit on réagit. Je le dis de manière abrupte : si le mouflon, disparaît, ce ne sera pas la dernière chose à le faire. C'est une question de philosophie : nos anciens avaient faim mais ne le chassaient pas. Notre génération, où beaucoup sont plus au régime qu'à attendre que la marmite se remplisse, n'a pas ces scrupules. C'est assez similaire à ces « professeurs » qui veulent tuer les spécimens âgés. Nous avons deux populations différentes de mouflons en Corse, totalement uniques au monde l'une et l'autre*. Elles sont là depuis 8000 ans, serons-nous ceux qui les feront disparaître? » ■ EP

*Les populations du massif du Cintu et celle de Bavedda ont chacune un phénotype (l'ensemble des traits observables d'un organisme) et un génotype (l'ensemble des caractéristiques génétiques d'un individu) différents.



INITIATIVE

UNE CURE DÉTOX POUR LE GOLO



Depuis qu'il propose une découverte du site, le Canoë-kayak club du Golu (CKCG) organise chaque année un nettoyage du lit du fleuve.

Cette année encore, ce sont de pleines remorques qui ont été évacuées.

Le Golo, 89,6km de long, le plus grand fleuve de Corse. Sur le calme miroir de son embouchure, partagée entre les plaines de Lucciana, de Vescovato et de Venzolasca, se reflètent les montagnes qui lui ont donné naissance, les grands arbres des rives, les roselières où nichent les oiseaux. Ils sont nombreux d'ailleurs à fréquenter les lieux: bruants, poules d'eau, foulques, martins pêcheurs, busards, hérons pourprés... Plus loin, une tortue cistude, perchée sur une vieille souche, bronze au soleil, bercée par le chant des grenouilles de Berger. Paysages rafraichissants, à parcourir dans la silencieuse avancée d'un kayak ou d'un canoë, à l'abri de la touffeur de l'été. Reste que si le site est protégé, les macro-déchets - reliefs d'années de gestion hasardeuse ou conséquence de stupides rejets récents - peuvent mettre en danger le fragile équilibre de son écosystème, au grand dam des responsables et des membres du Canoë-kayak club du Golu, association affiliée à la Fédération française de canoë-kayak. «L'association a pour vocation première d'organiser et de développer la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées, mais aussi d'œuvrer à la connaissance, la protection et la mise en valeur de l'environnement naturel notamment aquatique. Nous sommes installés sur un terrain privé en bordure ce fleuve, c'est idéal pour découvrir les écosystèmes locaux» explique Bruno Barrero, moniteur diplômé d'Etat qui navigue sur le Golo depuis de nombreuses années. «Le CKCG est né de la volonté de faire découvrir ce patrimoine largement inexploité et pourtant absolu-

ment remarquable: il n'y a à ce jour aucune structure touristique présente sur cette portion du Golo. Pour notre part, nous proposons des sorties en kayak, canoë ou paddle au grand public, pour une durée au choix, et sur différents parcours, que ce soit en amont soit en aval du fleuve. À cet endroit, le Golo fait partie des rivières de classe 1, c'est-à-dire que la navigation y est aisée: la classe 1 désigne les cours d'eau calmes et réguliers très faciles à naviguer, ne comprenant, au maximum, que de très légères pentes et remous. Ainsi nous proposons des locations en autonomie ou avec un encadrement pédagogique sur demande. Ce sont des activités accessibles à tous types de publics car le site est adapté à des activités familiales, mais également propice à une pratique plus sportive.» Le CKCG organise également des cycles d'initiation ou de perfectionnement à la pratique du canoë et du kayak, accompagnés le cas échéant d'ateliers pédagogiques sur le thème de l'environnement et de sa conservation avec différents partenaires dont le Conservatoire d'espaces naturels de Corse, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement A Rinascita, etc. Ils sont destinés aux structures associatives [ALSH, associations sportives ou de loisirs à destination des jeunes...] Le club dispose aussi d'un agrément de l'Education nationale qui lui permet d'encadrer les scolaires. «Il nous a semblé important de partager cette richesse, de façon raisonnée, afin de sensibiliser la population à la nécessité de sa protection. Ce fleuve devrait, à notre sens, devenir un enjeu environnemental et touristique essentiel dans la microrégion» dit



Photos Claire Giudici

«Nous avons récupéré beaucoup de macro-déchets: pneus, machines à laver, plastique, déchets ménagers, et même un vélo d'appartement!»

Bruno Barrero. Mais, fait-il observer, si cet espace naturel permet de conserver une biodiversité très riche, celle-ci est aujourd'hui mise en danger par la pollution. Car le Golo, qui, du Niolu à Ponte-Novu et jusqu'au site romain et paléochrétien de Mariana, raconte l'histoire de l'île, regorge de débris de toutes sortes. Aussi, le club organise-t-il chaque année un nettoyage du lit du fleuve. *«Lorsque nous nous sommes implantés, la quantité de déchets entassés sur notre site était importante. Nous avons organisé plusieurs journées d'opérations de nettoyage. Deux autres opérations ont été organisées cette année et l'année dernière. Nous avons récupéré beaucoup de macro-déchets: pneus, machines à laver, plastique, déchets ménagers, et même un vélo d'appartement! Une remorque entière de pneus de tracteurs et de voitures a été évacuée par nos soins en direction d'un partenaire privé qui est venu à notre aide, la station Marcelli. Les autres déchets ont été évacués par la mairie de Lucciana. Mais aujourd'hui encore, plus d'une dizaine de carcasses de voitures dénaturent le paysage. Cette opération a d'ailleurs été filmée par le réalisateur de documentaires Jérôme Espla, qui travaille actuellement sur un reportage axé sur la mer et les rivières en Corse pour via Stella».* Une opération qui repose sur les bonnes volontés, puisque le club fonctionne sur fonds privés: *«Nous n'avons reçu aucune aide à ce jour, remarque Valérie Barrero, présidente de l'association. La mairie de Lucciana nous a promis une aide matérielle, mais sans - doute à cause de la crise de la Covid-19, elle n'est pas effective à ce jour. Nous déposerons des dossiers de demandes de subventions dans l'avenir, en espérant qu'ils puissent être pris en compte».* ■ Claire GIUDICI



Le delta du Golo: espace remarquable

Le delta du Golo s'étend sur trois communes: Venzo-lasca avec son bras mort et l'anse de Ciavattone, Ves-covato et Lucciana. Mais la zone de protection de cet «espace remarquable» s'étend au sud jusqu'à Sorbo-Occagnano et bénéficie de plusieurs statuts: elle est classée Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff), a été en partie acquise par le Conservatoire du Littoral (75 hectares), est incluse dans le réseau européen Natura 2000 terre et bordée par le Natura 2000 en mer qui va de Borgo à Solenzara et préserve le grand herbier de posidonies. Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels. Il vise à préserver la biodiversité en tenant compte des activités humaines présentes sur le territoire. Le dispositif privilégie une gestion concertée. Il en existe 27000 dans toute l'Europe dont 1758 en France, parmi lesquels 89 en Corse dont 47 de Haute-Corse. Chaque site est géré par un comité de pilotage qui conduit l'élaboration d'un document d'objectifs.

S'y ajoute désormais la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence des communautés de communes qui, comme le précise le Code de l'environnement, recouvre 4 grandes missions: l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (donc des fleuves et de leurs affluents); l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris leurs accès; la défense contre les inondations et contre la mer; enfin la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Si l'espace est protégé, c'est qu'il est fragile. En témoigne le volume des déchets que le fleuve a pu charrier, et qui, si des mesures n'étaient prises, s'accumuleraient à l'embouchure et auraient détruit la faune et la flore si particulière du lieu. En témoigne aussi l'évolution du trait de côte frappé par l'érosion. Pour les institutions qui en ont la charge, protéger ces espaces, ce n'est pas les geler mais y installer un développement durable, respectueux des écosystèmes et, de fait, économiquement attractif et valorisateur tant au plan touristique qu'agricole. ■ CG

THÉÂTRE DANS LES QUARTIERS D'AJACCIO

Avancer, même masqués!

Tragédie grecque, Comedia dell'arte... l'usage du masque au théâtre s'inscrit dans une longue tradition. Toutefois [sauf besoin exprès d'un rôle] le port du masque chirurgical par des comédiens est inhabituel. Ou l'était. C'est en tout cas l'option qui a été retenue pour permettre le déroulement, dans de bonnes conditions, de l'édition 2020 du Théâtre dans les quartiers, à Ajaccio. Lancée en 2001 en partenariat avec la Ville d'Ajaccio, par Paul Grenier, responsable de la compagnie Le thé à trois, cette manifestation ne vise pas seulement à favoriser l'accès de tous ceux qui le souhaitent à la pratique théâtrale, sans considération d'âge, de revenu ou d'expérience. Soutenue par le Contrat de ville, elle a aussi pour but de créer une cohésion entre les habitants d'Ajaccio, autour d'un projet artistique: créer un spectacle qui sera donné dans plusieurs quartiers de la ville. Objectif largement atteint. Au fil des ans, elle a permis à des Ajacciens qui – soit qu'ils n'évoluent pas dans le même milieu socio-professionnel, ne résident pas dans le même quartier ou ne sont pas de la même génération – n'auraient peut-être fait que se croiser par hasard, de se rencontrer et de tisser des liens souvent durables. Si chaque année, des «nouveaux» rejoignent le projet, si des «anciens» font une pause pour revenir un voire dix ans plus tard, une troupe informelle s'est créée. Cette année, la ville et le Thé à trois escomptaient fêter comme il se doit les 20 ans de Théâtre dans les quartiers: tournage d'un documentaire, exposition (photos de spectacles, costumes, accessoires ou éléments de décors) et spectacle best-of. Dont les répétitions venaient à peine de débiter lorsque tout le monde s'est retrouvé confiné. Un projet à l'eau? Du tout. «J'ai repensé à un metteur en scène originaire d'ex-Yougoslavie, réfugié en France, qui avait été accueilli à Ajaccio, à ce qu'il avait pu nous dire sur le fait de continuer à faire du théâtre en temps de guerre, au rôle de l'art dans les périodes difficiles, dit Paul Grenier. Face à cette pandémie, on doit se protéger, mais on doit également continuer à avancer. Environ 95% des inscrits étaient partants pour répéter malgré tout, à distance. D'abord en faisant des lectures des textes au téléphone, un peu comme on ferait du théâtre radiophonique. Puis des répétitions en visuel, chacun derrière son écran, via WhatsApp que certains n'avaient pas du tout l'habitude d'utiliser. Un fonctionnement totalement inhabituel, mais qui a permis de travailler davantage sur les intentions, les émotions, puis la gestuelle». De son côté, le service des affaires culturelles de la ville a maintenu son soutien au projet, financier mais aussi logistique avec la mise à disposition de locaux lorsqu'il s'est agi, après le déconfinement, de reprendre prudemment les répétitions en présentiel, par petits groupes. Si documentaire et exposition sont remis à des jours meilleurs, les représentations auront lieu, avec seulement un peu de retard sur le calendrier initial. Et par mesure de sûreté, les comédiens joueront donc avec des masques chirurgicaux. Contrainte qui, aux dires de beaucoup, s'est avéré moins terrible qu'ils ne le pensaient et impose de veiller à bien articuler et porter la voix. Une expérience de plus, en somme. ■ EM

Le 27 à l'école Saint Jean, le 28 à l'école des Salines, le 29 aux jardins familiaux des Cannes, le 30 à l'école Sampiero, le 31 à l'école de Mezzavia. Spectacle à 21 h. Jauge limitée.

la VILLE D'AJACCIO présente l'atelier dirigé par Paul GRENIER

21h
Entrée libre
dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique

20 ans de théâtre dans les quartiers

| | |
|---------------------|--|
| lundi 27 juillet | Cour de l'école maternelle Saint-Jean |
| mardi 28 juillet | Ecole Simone Veil (Salines) |
| mercredi 29 juillet | Jardins familiaux du quartier des Cannes |
| jeudi 30 juillet | Ecole Sampiero |
| vendredi 31 juillet | Cour de l'école primaire de Mezzavia |

Vanessa ALBERTI, Katherine ANTONI, Justine BARTOLI, Magali BARTOLI, Simone BEALI, Selim BENGMAIL, Jean-Philippe BISSOU, CASTELLI, Pascale BIGGIA-MIGLIA, Christophe BLATIER, Julia CASTA, Marie-Christine CORRIEU, Marie-Françoise CRISTIANI, Sébastien DAVIES, Thomas DEMINZI, Sarah DUGIER, Christiane EPYHANG, Esteban EXTREMEIRA, Francis FRANKACCI, Adèle FONTANA, Lucia GIACOMONI, Claire GRENIER, Simonne GRENIER, David GRONDIN, Emille HARRIZ, Mire-Lyn KENSEY, Elodie LEANDRI, Eva LEANDRI LE FAUCHEUR, Lou LEANDRI LE FAUCHEUR, Thomas LEROY, Sylvie LEROY CAPUZZA, Camille LINDSKOG, Christiane LINZA, Sylvie LINZA, Claire LOYON, Laura MAGNIN, Caroline MARIANELLI, Emma MARRAS, Melanie MARRAS, Brigitte MARTINEZ, Elizabeth MELLEME, Philippe NISSARDI, Jean-Marie ORSINI, Laurette OTTINI, Eva PATRIZI, Marion PATRIZI DEBROS, Jean PIETRI, Marie-Ange PINELLI, Vanessa PINTREI, BERETTI, Céline PREVOST, Laurent PROFIZI, Michèle REMY, Corine RICCI, Mathias RITSMA, Sylvie ROBERT, Didier SABATHI, Christiane SALVARELLI, Solenne SANTONI, Delphine SILVANI, Santa STEFANAGGI, Maria TALAMONI, Justine TESTOU et Guillaume VIOU

contact : Rachel GRENIER Le Thé à Trois 04 95 52 87 31 www.leteatrotrois.com

un partenariat Ville d'Ajaccio, Communauté d'Agglomération de Pays Ajaccio, Office Intercommunal de Tourisme de Pays d'Ajaccio, Centre social des Salines, Centre U Burgas, Association de quartier des Jardins de l'Empereur et Le Thé à Trois

CORTE

Des entreprises solidaires du Crous

Le 21 juillet, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires [Crous] de Corse s'est vu remettre une dotation de 10 000 masques, offerte par les entreprises Euromat et Corse Collectivités, filiales du groupe Casanova, spécialisé dans la location de véhicules et engins de travaux ainsi que dans la fourniture d'équipements industriels divers. Au début de la crise liée à la Covid-19, le groupe avait passé commande en Chine de près d'un million de masques. Une cargaison arrivée à bon port après plusieurs semaines d'incertitudes, et dont les commanditaires avaient souhaité faire bénéficier ceux qui, en première ligne, avaient grand besoin d'équipement de protection, en équipant les centres d'incendie et de secours, des infirmiers et infirmières de l'île, ou encore des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes. Récemment en vue de préparer la rentrée universitaire, le directeur du Crous, Marc Paul Luciani, avait contacté le groupe pour acquérir 10 000 masques. Euromat et Corse Collectivités ont fourni et livré les quantités demandées, à titre totalement gracieux. Les masques offerts seront mis à disposition des étudiants, dans les 840 logements et les restaurants universitaires gérés par le Crous. ■ JPM



CREATIONS SOCIETES

N° 01



Me Antoine LEDRU,
Notaire à Ballon Saint Mars
(Sarthe), 25, rue Général-Leclerc
soussigné,

Suivant acte reçu par Maître Antoine LEDRU, notaire à BALLON-SAINT MARS, le 14/07/2020, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée MARCELLI IMMOBILIER
Siège : Sotta [20146] Corse-du-Sud, Lieu-dit Olmello
Durée : 99 ans
Objet : Acquisition gestion d'immeuble
Capital social : MILLE EUROS (1000) en numéraire
Gérant : Monsieur POUPARD Thierry, demeurant à LA MILESSA [72650], 46 Rue de Sillé. Né à LE MANS [72000], le 20 mai 1964. De nationalité Française. Les statuts contiennent des clauses d'agrèments
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Me Antoine LEDRU, Notaire.

N° 02

Bartlumen
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 1187 Avenue de Borgo
Résidence du Bevinco, Bât B 2
20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo du 18 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : Bartlumen
Siège : 1187 Avenue de Borgo, résidence du Bevinco, Bât B 2, 20290 Borgo
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : Photographie, reportages photographiques, reportages vidéos, vente de matériels photos.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Barthélémy Cannebotin, demeurant Place Sainte Lucie, 20215 Venzolasca
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée - Dénomination : NOVA CORSE - Siège social : Immeuble Les Alizés - Avenue Christophe Colomb - 20260 CALVI - Objet : Activité de promotion immobilière, de construction. Activité en conseil immobilier, conseil marketing en entreprises. L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés. Toutes prestations administratives et d'animation de groupes - Durée : 99 années - Capital : 2.000 Euros - Agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de perte du caractère unipersonnel : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote - Président : M. JULLIEN Pierre, Les Santolines - Quartier Donateo - 20260 Calvi - Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2020 à Castirla, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination sociale : A PIANELLA
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :
- La location immobilière, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes et la restauration.
- La fabrication et la commercialisation de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que la commercialisation des produits dérivés et résiduels.
Siège social : A Pianella - 20236 Castirla
Durée : 99 ans
Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 10 € chacune
Président : Monsieur COLONNA Michel Nonce Claude, né le 16 Août 1976 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant A Pianella - 20236 Castirla
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à TALLONE du 24 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : LICCIOLA IMMOBILIER
Siège social : Lieu-dit Pianiccia, 20270 Tallone
Objet : Activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités d'intermédiaires en achat, vente, recherche, échange, location ou sous location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis ; estimation et évaluation des biens immobiliers, vente de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente et la location ou la sous location en nu ou meublé d'immeubles bâtis.
Durée : 99 ans
Capital social : 10.000 euros
Gérance : M. Jean, Marie CARLI, demeurant Résidence les Cèdres - Parc Berthault - 20000 Ajaccio
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis, la Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA [20213] du 17 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FINAGRU
Siège : Lieu-dit Pratali - 20213 Penta Di Casinca
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5.651.036,00 euros entièrement constitué d'apport en nature des parts sociales de la société dénommée SCI DU PONT, de la société dénommée SCI PRATALI et de la société dénommée AGRUCORSE.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale
- Administration de société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés.
Président : Monsieur Jean Charles Louis LUISI, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud] 1, Rue Saint Roch.
Commissaire aux Comptes titulaire : La société KALLISTE REVISION COMP-TABLE, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros dont le siège social est Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 343 744 991, représentée par son gérant, Monsieur Antoine VINCENTI.
Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Paul FLACH, domicilié Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 Bastia.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à L'Ille-Rousse du 02/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : A MURZA. Siège social : Résidence Paolina, BAT I, Route de Calvi, 20220 L'Ille-Rousse. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 5.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mr Jean Pierre MARIANI, demeurant Résidence Paolina, BAT I, Route de Calvi, 20220 L'ILE-ROUSSE, et Mme Patricia MARIANI, demeurant Résidence Paolina, BAT I, Route de Calvi, 20220 L'ILE-ROUSSE. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément obtenu à l'unanimité des associés. Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

ANTOLERO

Société Civile Immobilière
Capital : 1000 Euros
Siège social : 20140 Moca Croce
(Corse du Sud)
Lieu-dit Carbonaggia

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 21 juin 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : ANTOLERO
SIEGE SOCIAL : 20140 Moca Croce [Corse du Sud] - Lieu-Dit Carbonaggia
OBJET : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire, la gestion par bail ou autrement
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts
CAPITAL : 1000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune
APPORTS : Exclusivement en numéraire
GERANCE : Est nommé Gérant de la Société sans limitation de durée : Toussaint LUCIANI demeurant 20140 Moca Croce [Corse du Sud] - Lieu-Dit Carbonaggia
La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis,
La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing-privé en date du 07 juillet 2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : L.G.-PLOMBERIE
Capital : Il est divisé en CENT parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.
Siège : "La Castagna", route de Piana, Cargèse [2A]
Objet : Entreprise générale de plomberie
Durée : 50 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Lionel GAULT, "La Castagna", route de Piana, CARGESE [2A] est désigné statutairement en qualité de Gérant-Associé, sans limitation de durée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio [2A]

Pour avis et mention,
Le Gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/06/20, il a été constitué une SAS dénommée NIGHT'SHOP. Siège social : candia résidence, bat c1/c2, avenue maréchal Juin, les salines, 20090 Ajaccio. Capital : 100 €. Objet : Épicerie alimentaire de nuit [sans vente d'alcool]. Président : M. Eddy Slimani, 48 rue cardinal fesch, 20000 Ajaccio. DG : M. Jessy slimani, 11 cours jean nicoli, 20090 Ajaccio. ; Mme Ouidad Biquina, avenue maréchal Juin, 20090 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 juillet 2020, il a été constitué sous la dénomination CORSAR une Société par Actions Simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Bancarello, 20169 Bonifacio
Objet social : L'activité d'agent commercial dans le secteur maritime ; La négociation, la conclusion de contrat de vente, d'achat, de location ou de prestation de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants, d'autres agents commerciaux ou d'armateur, la gestion des finances, de recherche de fret, de la mise en place d'une politique commerciale, de contacts avec la clientèle, de relations avec les autorités en charge des problèmes maritimes.

L'activité de consignataire de navire toute activité de mandataire pour le compte d'un armateur, pour les besoins du navire et de ce qu'il transporte dans les conditions de l'article L. 5413-1 et 2 du code des transports.

Toute activité que l'armateur exécuterait lui-même s'il était sur place ou auxquelles le capitaine pourrait procéder. La représentation de tout armateur de navire.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Capital social : 400 €

Président : Madame Marie Noëlle GALISTRU épouse ZORODDU née le 23 novembre 1976 à BONIFACIO 20169, de nationalité française, demeurant à Bancarello, 20169 Bonifacio.

Pour avis et mention,

MODIFICATION GERANT

N° 12

ASKESIS**AVIS**

Par décisions de l'associé unique du 30/06/2020 de la SARL FORMULE 1 GARAGE au capital de 7.650 €, siège : Fornaquina Furiani, 20600 BASTIA, RCS BASTIA 420 040 859, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de Gérant de M. Louis CICHERI en raison de son état de santé et de nommer en remplacement à compter du 30/06/2020, M. Michel CICHERI demeurant Résidence Fort Lacroix, Bât A1, 20200 Bastia. Formalités RCS Bastia.

N° 13

«TERRASSES DE PANATE»**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 1000 euros****Siège social :****Route de Saint Pancrace****20250 Corte****RCS Bastia 531 382 109****AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08/07/2020 :

Madame Marie Pierre RINIERI Née ANDREI, demeurant Route de Saint Pancrace, 20250 CORTE, a été nommée Gérante à compter du 08/07/2020, en remplacement de Madame Simone GRIMALDI-RINIERI, demeurant Résidence Agnarello, Route de Pietrosella, 20166 Pietrosella.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 14

SCI ISULA**Société Civile Immobilière****Au capital de 152 euros****Siège social :****Domaine de Cala Rossa****Lot N° 174, Lecci (20137)****RCS Ajaccio : 438271504**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2020, Monsieur Maxime DRAMAIS demeurant à COURBEVOIE (92400) 4 Passage de la Réunion et Madame Delphine DRAMAIS demeurant à NANTES [44300] 13 rue Barbara ont été nommés gérants pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jean DRAMAIS et Madame Michèle COTTIN épouse DRAMAIS, démissionnaires à la même date et l'article 23 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 15

MORA DI L'ONDA**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 3.000 €****Siège : Hôtel Fior Di Cala Rossa****20137 Lecci****492142674 RCS Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 16/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit MORA DELL'ONDA, RESIDENCE AGULA MORA, 20137 LECCI. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 16

GI AND JO**SARL au capital de 2000 €****Siège social : Parc de l'Atrium****Lieu-dit Porniaggio****20167 Sarrola-Carcopino****823 128 335 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 1, avenue Grugliasco - 38130 Echirolles à compter du 1er septembre 2020, et de modifier en conséquence les statuts.

N° 17

PYGMA**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 500 euros****Siège social :****Rue Commandant L'Herminier****Immeuble Neptune, Appart 8****20137 Porto-Vecchio****800951543 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du rue Commandant L'Herminier, Immeuble Neptune, Appt 8, 20137 PORTO-VECCHIO au Résidence Marina Bianca - Avenue Georges Pompidou - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 01/07/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 18

SOCIÉTÉ BIOTEC**SAS au capital de 1000 €****Siège social : Lieu-dit Teghine****Sainte Lucie de Porto-Vecchio****20144 Zonza****RCS Ajaccio 853420198**

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Rue René Biancarelli, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 20/07/2020, d'étendre l'objet social aux activités suivantes : construction de maisons individuelles tous corps d'état commerce de détail de matériaux de construction activités de peintre en bâtiment

Modification au RCS d'Ajaccio.

- De transférer l'établissement principal au Rue René Biancarelli, 20137 Porto-Vecchio.

- De transférer le domicile du président au Rue René Biancarelli, 20137 Porto-Vecchio.

N° 19

KALLIGEO**SARL au capital de 2000 euros****Siège social : Forum du Vazzio****Zone Industrielle du Vazzio****20090 Ajaccio****838 962 348 RCS Ajaccio**

Suivant délibération du 30 juin 2020, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO au Route du Vazzio, Résidence les Genêts d'Alzo, Bâtiment 1, 20090 AJACCIO, à compter du 30 juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 20

CRISTAL**SCI au capital de 1.000 €****Siège :****Ancienne route du Chemin de Fer****Lecci, 20137 Lecci****449711860 RCS Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 16/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 16/07/2018 au 5 PLACE PARODI, 77690 MONTIGNY SUR LOING. Radiation au RCS d'AJACCIO et ré-immatriculation au RCS de MELUN.

N° 21

INCORE CRYO**SAS au capital de 1.000 €****Siège social :****Avenue Georges Pompidou****Immeuble Poli****20137 Porto-Vecchio****840 554 471 R.C.S. Ajaccio**

Le 13/07/2020, le siège social a été transféré à : Immeuble Ciabrini, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio, à compter rétroactivement du 01/06/2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 22

RIVIERA SHOES**SARL au capital de 1000 euros****Siège social : 42, Cours Napoléon****20000 Ajaccio****RCS Ajaccio 803 994 854**

Aux termes d'une décision en date du 18/05/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 42, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO au 4, Avenue Antoine Sérafini, 20000 AJACCIO [commune d'Ajaccio] à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

GROUPE NATALI SHOES**SAS au capital de 10.640 euros****Siège social : 42, Cours Napoléon****20000 Ajaccio****481986586 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2020, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée GROUPE NATALI SHOES a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 42, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO [commune d'Ajaccio] au 4, avenue Antoine Sérafini, 20000 AJACCIO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 24

I SCARPI**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 1000 euros****Siège social : 42, Cours Napoléon****20000 Ajaccio****803 995 406 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une décision en date du 18-05-2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 42, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO au 4, avenue Antoine Sérafini, 20000 AJACCIO [commune d'Ajaccio] à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

Barbicaja**Investissements****Immobiliers****SARL au capital de 1000 €****Siège Social : I Frati****Route des Sanguinaires****20000 Ajaccio****RCS Ajaccio B 750.545.014**

Le 01/07/2020, l'AGE a décidé du transfert de siège social de : «Route des Sanguinaires, I Frati - 20000 AJACCIO» à «7 Bd Albert 1er - 20000 AJACCIO». L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence ; Le reste de l'article restant inchangé. Mr Jacques SIMONGIOVANNI résidant Route des Sanguinaires - I Frati - 20000 AJACCIO demeure Gérant de la société. Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 26

KALLIGEO IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Forum du Vazzio
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio
878 455 641 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant délibération du 30 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO, au Route du Vazzio, Résidence les Genêts d'Alzo, Bâtiment 1, 20090 Ajaccio, à compter du 30 juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 27

AVIS

Le 01.07.2020, l'age de la sarl tarsitano, les hameaux de porticcio, lot u quarcio, 20166 pietrosella, capital 500 €, rcs ajaccio 823756754, transfere le siege au domicile du gerant huguette tarsitano sis sarl tarsitano, ch de pozzu, lieu dit pastriciolella, 20129 bastelicaccia, à compter de cette même date. RCS Ajaccio.

N° 28

GENNAKER

SCI au capital de 2.000 €
Siège social : 19 avenue d'Italie
75013 Paris
880 576 848 RCS Paris

Par décisions collectives du 20 juillet 2020, les associés ont transféré le siège social avec effet immédiat Ile de Cavallo - Village des Pêcheurs - bâtiment A - appartement 16a - 20169 Bonifacio. La société, d'une durée de 50 ans jusqu'au 13 janvier 2070, a pour objet l'acquisition, la propriété et la gestion de tous biens immobiliers. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 29

PARFUMERIE L'ORIGAN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 78.000 euros
Siège social : 45, Boulevard Paoli
20200 Bastia
R.C.S. Bastia 496 520 180

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020 : La durée de la Société a été prorogée de 50 ans, soit jusqu'au 11 février 2075. En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

60 ans jusqu'au 11 février 2025

* Nouvelle mention :

50 ans à compter de la date d'expiration initiale, soit jusqu'au 11 février 2075
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 30



SARL LA PLAGE
Au capital de 7500 euros
14 boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio-RCS : 489 905 489

L'AGE du 16/07/2020, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiées, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 16/07/2020 et a nommé en qualité de Président : Monsieur Frédéric TORRACHI, né le 4 janvier 1966 à Ajaccio, de nationalité française, domicilié Pasqui Pecura - Les Camélias - 20000 AJACCIO pour une durée indéterminée. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance à compter du 16/07/2020.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Toute cession d'actions, à titre onéreux ou gratuit, envers un tiers ou un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.

L'AGE du 16/07/2020 a également décidé de nommer en qualité de Directeur Général : Monsieur Hervé VALDRIGHI, né le 1er mai 1974 à BASTIA, de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens, demeurant : Résidence Santa Silvana, Bât C 1, 20290 LUCIANA pour une durée indéterminée.

La durée de la personne morale a été portée à 99 ans à compter de son immatriculation au Greffe.

La société prend la dénomination de «LA PLAGE» et aura pour nom commercial et pour enseigne : «COTE PLAGE».

N° 31

ALINIA IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiées
Au capital de 601.000 euros
Siège social : Route de Capicciola
Valle Longa, 20144 Zonza
878 255 835 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

-I- Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 24 juin 2020, il ressort que le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 500.000 euros pour être porté à 1.101.000 euros. L'article 8 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

* Ancienne mention Capital : 601.000 €

* Nouvelle mention Capital : 1.101.000 €

-II- Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 24 juin 2020, il ressort que l'objet social a été étendu aux opérations de lotissement et précisé de la façon suivante :

* Ancienne mention :

Objet : L'activité de promotion immobilière de bâtiments résidentiels ou non résidentiels et l'activité de marchands de biens

* Nouvelle mention :

Objet : L'activité de promotion immobilière, la gestion de programmes de promotion immobilière, recherche foncière, montage d'opérations et suivi des travaux, financement et commercialisation ;
 L'activité de lotisseur, achat et revente de tous biens immobiliers tels que terrains, immeubles, etc.

Et plus généralement toutes activités de marchand de biens.
 Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 32

**AVIS**

EARL LES PEPINIERES
AGRUMES DU SOLEIL
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : Plaine de Vescovato
20215 Vescovato
377596739 RCS Bastia

Par décision du 08/02/2020, l'associée unique a adopté la modification suivante : La durée de la Société a été prorogée de 60 ans, soit jusqu'au 19/03/2080.

En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention 30 ans jusqu'au 19/03/2020.

Nouvelle mention prorogé de 60 ans jusqu'au 19/03/2080. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 33

SEAWIND
Société en Nom Collectif
Au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Chemin de la Tour, Villa Marelecci
Isolella, 20166 Pietrosella
828 502 500 R.C.S. Ajaccio

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 1er juillet 2020, les Associés de la société ont :

- Pris acte du départ de l'associé indéfiniment et solidairement responsable, Monsieur Vincent DARNAT, à compter de ce jour,

- Pris acte de son remplacement en qualité d'Associé de la Société « CAMBLI-SIENNE DE SERVICES - CDS », Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 200.000 Euros, dont le siège social est à PRESLES (Val d'Oise) - La Closerie - Rue de l'Isle Adam, immatriculée au RCS sous le numéro 423 073 626 RCS PONTOISE.

Pour avis,

N° 34

SAILING SAGONE CORSICA,
EURL au capital de 1500 €
Siège social :
Résidence Plein Soleil, Sagone
Sagone, 20118 Sagone
843625229 RCS Ajaccio

Le 08/06/20, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social : Promenade en mer sans transport entre ports, visite de site par bateau, location professionnelle de navire avec ou sans skipper, location professionnelle de navire avec contrat signé entre propriétaire et locataire, activités de voile de randonnée aquatique et de pêche avec équipement, achat vente ou location de matériel. Homme toute main : petites maçonnerie, plomberie, électricité, menuiserie, mécanique, peinture, entretien d'espaces verts. Prestation d'engins de chantier avec chauffeur.

Décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Sailing Sagone Corsica Mutiservices ;
 Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 35



Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par décision du 20 juin 2020, l'associé unique de la société « ALARCEL IMMOBILIER », SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est Lieu-dit « Cavo » Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio [RCS AJACCIO 792 715 518], a décidé de rajouter à l'objet social, à compter du même jour, l'activité de « tous travaux de nettoyage, de voiries et réseaux divers pour ses propres promotions ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 36

ALMA
Société Civile
Au capital de 12.000 €
Siège social : 74 avenue Paul Doumer
75016 Paris
834 571 903 R.C.S. Paris

Par décisions du 22/05/2020, les associés ont décidé :

- De nommer M. Gérard FRYDMAN demeurant 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 BONIFACIO en remplacement de Mme Manon FRYDMAN, démissionnaire ;
 - De transférer le siège social au 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio
 « Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ; l'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction et la restructuration en vue de la location. Durée : 99 ans. »

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 37

STAVIFLO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Bavella
Villa Fedi, 20124 Zonza
853 954 691 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'étude, de conseil, d'audit d'entreprise pour son compte ou pour le compte d'investisseurs nationaux ou internationaux, d'assistance et de prestations de services dans les domaines techniques, économiques, financiers, de relations publiques, de publicité et de communication en général et dans tout secteur d'activité, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

D.G.F.

S.C.I. au capital de 400 euros
Siège social : Résidence Petinello
n°25, Porticcio, 20166 Pietrosella
505 344 218 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 20/07/2020, l'AGE a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 20/07/2119, et de modifier l'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 39

SCI des Vallées

SCI au capital de 2.000 Euros

Siège social :

1 Lotissement La Lunera
La Rocade, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
832 131 635 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 25/06/2020, l'A.G.E. a décidé de supprimer le dernier paragraphe de l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 40

**COGENERATION
BIOMASSE CENTRE CORSE**

S.A.S. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci
20200 Bastia
793 816 141 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 25/6/2020, il a été pris acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes suppléant KPMG AUDIT NORD SA.

Pour avis.

N° 41

LGM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3.000,00 euros

Siège social :

Route de Santa Manza
La Pomposa, 20169 Bonifacio
819 686 221 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01.01.2020, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de pizzeria, glacier, salon de thé, café-téria et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 42

CORSICAJET

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : Pifano 1, Bât G
20137 Porto-Vecchio
849 914 742 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/20, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "vente de boissons non alcoolisées" et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 43

« I S J »

Société Civile Immobilière

Au capital de 3.118.000 Euros

Siège Social :

Chez Monsieur PERRINO
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 825 222 847

**AVIS DE REDUCTION
DE CAPITAL
NON MOTIVEE
PAR DES PERTES**

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 juin 2020, suivant procès-verbal enregistré au SPFE d'Ajaccio le 15 juillet 2020 dossier 2020 00021287, a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :

- Le capital social de 3.118.000 € actuel est réduit de 3.114.882 € pour le ramener à 3.118 € par voie de réduction du nominal de 100 € à 0,10 € ; le produit de cette réduction au nominal sera affecté aux associés à raison de 99,90 Euros par part ancienne, par inscription en compte courant d'associé.

- Cette réduction de capital n'est pas motivée par des pertes.

- L'article 8 du titre II des statuts relatif au capital social sera modifié en conséquence.

Les oppositions devront être formées dans les formes et délais impartis auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, où seront déposées les formalités légales.

Pour avis,
La Gérance.

N° 44

SUP DESIGN

Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000 Euros

Porté à 44.000 Euros

Siège social : 12B Cours Grandval

20000 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio B 852 713 395

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2020, a décidé d'augmenter le capital social de 1000 Euros à 44000 Euros, par la création et l'émission au pair de 4300 actions nouvelles, d'un montant nominal de 10 Euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
La Présidence.

N° 45

LE GOELAND

Société Civile

Au capital de 244.900 euros

Réduit à 241.400 euros

Siège social : Route de la Douane

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 444 099 337

L'A.G.E. réunie le 06/01/2020 a décidé de réduire le capital social de 244.900 euros à 241.400 euros par voie de remboursement à Mme Cristina SMOLINSKI d'une somme de 100 euros sur chacune de ses 35 parts sociales.

Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales de Mme Cristina SMOLINSKI.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, La Gérance.

N° 46

PRIM&A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 17.450.000 €

Porté à 18.950.000 €

Siège social : Bastia (20200)

9 Boulevard du Général de Gaulle

477 676 894 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 18 juin 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1.500.000 € par l'émission de 30.000 actions de 50 € de valeur nominale chacune.

La réalisation de ladite augmentation de capital a été constatée par le président le 30 juin 2020 et le capital a été porté en conséquence à 18.950.000 €. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Dépôt légal RCS de Bastia.

N° 47

REPAR ET LOC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200.000 euros

Porté à 400.000 euros

Siège social :

Lotissement Freimout

Chemin Pastureccia, 20600 Furiani

751782939 RCS Bastia

De la décision unanime des associés du 10/07/20, il résulte que le capital social a été augmenté de 200.000 euros par incorporation de réserves pour être porté de 200.000 € à 400.000 €.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts a été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 48

Y209.NET

SASU à Capital Variable

Au capital de 800 €

Siège social : U Marianu

20190 Forciolo

538 212 283 RCS d'Ajaccio

Le 17/07/2020, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de 800 € afin de porter ce dernier à 22.000 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 49

DIVABOX

Société par Actions Simplifiée

Capital : 4.320.000 Euros

Porté à 5.760.000 Euros

Siège social : Le Ricanto

20090 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio B 301 242 772

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2020, a décidé d'augmenter le capital social de 4.320.000 Euros à 5.760.000 Euros par la création et l'émission de 360 actions nouvelles. Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidence.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 50

CHIARA LUNA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : Clos des Chênes

Route de Pietramaggiore

20260 Calvi (Corse)

440 379 964 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur Jean Christophe FRANCE-SCHI, demeurant à CALVI [Corse] Route de Pietramaggiore, Clos des chênes, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI [Corse] Clos des Chênes, Route de Pietramaggiore.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 51

CHIARA LUNA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : Clos des Chênes

Route de Pietramaggiore

20260 Calvi (Corse)

440 379 964 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale par une décision en date du 31 décembre 2019, après avoir entendu le rapport de Jean Christophe FRANCESCHI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 52



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et en droit douanier**

**32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71**

Par AGE en date du 20 juin 2020, les associés de la société "FS MULTISERVICES", SAS au capital de 1000 €, dont le siège est situé 16 Lotissement Communal San Cipriano, Route de Saint Cyprien, 20137 LECCI [RCS AJACCIO 845 389 865] ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Antony, Jacky SORTELLE, Président, demeurant 9 Lotissement Communal San Cipriano, Route de Saint Cyprien 20137 LECCI.

Le siège de la liquidation est fixé 16 Lotissement Communal San Cipriano, Route de Saint Cyprien, 20137 LECCI. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 53

SPERU

**SARL au capital de 1000 €
Siège social : Le Ruone
20111 Calcatoggio
RCS Ajaccio 87763593**

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 17/07/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 19/07/2020, il a été nommé liquidateur(s) M DUC dit CATTY Erwan demeurant 18Bis Impasse de la Flambère, 31300 TOULOUSE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Par décision AGO du 17/07/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M DUC dit CATTY Erwan demeurant 18Bis Impasse de la Flambère, 31300 TOULOUSE pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/07/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 54

SCEA PETRICCIO

**Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 1.524,49 €
Siège : Bravone
20230 Linguizzetta
381950526
RCS de Bastia 381950526**

Par décision de l'AGE du 01/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. CARRY Bruno Bravone, 20230 LINGUIZZETTA, et fixé le siège de liquidation au siège social la correspondance et tous actes et documents seront adressés au Bravone, 20230 LINGUIZZETTA. Mention au RCS de BASTIA 381950526.

N° 55

**MACONNERIE
FRANCHI DOMINIQUE**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 euros
En liquidation amiable
Siège de la liquidation :
Chez M. Jean Dominique Franchi
Scolca, 20290 Borgo
R.C.S. Bastia 423 376 615

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur M. Jean Dominique FRANCHI demeurant à SCOLCA, 20290 BORGIO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compte.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 56

**ACD EMBALLAGES
SARL au capital de 762245 €
Siège social : Les Lauriers Roses
Résidence les Collines, 20260 Calvi
RCS Bastia 438038507**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/06/2020, il a été nommé liquidateur(s) M MERLIN Robert demeurant au 9 rue Anna Jacquin, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

CHANGEMENT DE NOM

N° 57

**CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

M. Sébastien Christian Robert CAUSSIN Chez M. Carbuccia Christian, Quartier Cardetto, 20133 CARBUCCIA, né le 09/05/1984 à AJACCIO [20] dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : CARBUCCIA.

N° 58

**CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

Mme NATHANAELLE, MAEVA DRAI, 13 CHEMIN DE PORRAJA, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA, née le 27/08/1983 à PARIS [75] dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : LOTA-DRAI.



04 95 32 04 40

N° 59

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE CROCICCHIA A PARTIR DU FORAGE
DE POGGIOLELLO ET DES CAPTAGES D'ALZI 1, ALZI 2,
PIETRAGHJI, QUERCETTO, MEZZALINE, CALANCHE,
ORTALINCU ET LIOSINI**

COMMUNE DE CROCICCHIA

(projet poursuivi par la commune de Crocicchia)

2ème insertion,
DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 208-2020 du 1er juillet 2020] :
Pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 22 juillet 2020 au vendredi 21 août 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Crocicchia :

* L'enquête préalable :
- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;
- à l'instauration des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine ;

* L'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Crocicchia à partir du forage de Poggiolello et des captages d'Alzi 1, Alzi 2, Pietraghji, Quercetto, Mezzaline, Calanche, Ortalinco et Liosini.

Ces enquêtes, initialement prévues du 24 avril au 27 mai 2020, avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Crocicchia.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 31 janvier 2020] :

Madame Carole SAVELLI recevra le public en mairie de Crocicchia selon les modalités suivantes :

- * mercredi 22 juillet 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * mercredi 5 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * mercredi 12 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * vendredi 21 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lors de la permanence du 5 août 2020, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique (04 95 38 22 38). Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Crocicchia.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le vendredi 21 août 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Crocicchia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

N° 60



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

AVIS DE CONVOCATION

Aghione, le 15 juillet 2020

Sur proposition du Conseil d'administration réuni en séance le vendredi 10 juillet 2020, les Sociétaires de la Coopérative Viticole d'Aghione - Samuletto sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les résultats de l'exercice 2018/2019, cette assemblée se tiendra :

* LUNDI 27 JUILLET 2020 à 10 HEURES

Dans les locaux de la Mairie d'Aghione

Tous les sociétaires doivent assister ou se faire représenter à l'Assemblée pour prendre part aux délibérations portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport moral et financier du Conseil d'Administration.
2. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2019.
3. Lecture des rapports de M. le Commissaire aux Comptes.
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2019.
5. Quitus aux administrateurs.
6. Affectation du résultat.
7. Renouvellement des administrateurs sortants.
8. Constatation de la variation du capital social
9. Mise à jour du règlement intérieur.
10. Pouvoir pour les formalités.
11. Questions diverses.

Le Président : André CASANOVA.

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE CORSE**« SOCAMA CORSE »**

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Cautionnement Mutuel et aux sociétés de financement, affiliée BPCE et agréée en qualité de société de financement.

**Siège Social : 6, avenue Antoine Serafini - 20000 Ajaccio
300 189 420 R.C.S Ajaccio**

**Documents comptables annuels approuvés
par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2020**

I - Bilan au 31 décembre 2019

| ACTIF | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Caisse, Banque Centrales, CCP | | |
| Effets Publics et valeurs assimilées | | |
| Créances sur les Etablissements de Crédit | 961.682,53 | 985.220,62 |
| Opérations avec la Clientèle | 194.143,95 | 229.067,80 |
| Obligations et Autres Titres à revenu Fixe | 0,00 | 0,00 |
| Actions et Autres Titres à revenu variable | 0,00 | 0,00 |
| Participations et Activité de Portefeuille | 4.496,00 | 4.496,00 |
| Parts dans les Entreprises liées | | |
| Crédit -bail et Location avec Option d'Achat | | |
| Location Simple | | |
| Immobilisations Incorporelles | | |
| Immobilisations Corporelles | | |
| Capital souscrit non versé | | |
| Actions Propres | | |
| Autres Actifs | 38.915,66 | 38.915,66 |
| Comptes de Régularisation | 45.378,94 | 0,00 |
| Total actif | 1.244.617,08 | 1.257.700,08 |
| PASSIF | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| Banques Centrales, CCP | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 115.276,80 | 116.583,80 |
| Opérations avec la Clientèle | | |
| Dettes représentées par un titre | | |
| Autres Passifs | 0,00 | 0,00 |
| Comptes de Régularisation | 33.637,60 | 36.300,00 |
| Provisions pour Risques et Charges | 42.154,11 | 48.876,99 |
| Dettes Subordonnées | 737.743,53 | 716.999,04 |
| Fonds pour risques Bancaires Généraux | 7756,47 | 7756,47 |
| Capitaux Propres Hors FRBG | 308.048,57 | 331.183,78 |
| Capital souscrit | 95.716,80 | 93.505,95 |
| Primes d'émission | | |
| Réserves | 472.194,15 | 472.194,15 |
| Ecart de Réévaluation | | |
| Provisions réglementées et Subventions d'investissement | | |
| Report à Nouveau (+/-) | -234.516,32 | -237.334,91 |
| Résultat de l'exercice (+/-) | -25.346,06 | 2818,59 |
| Total passif | 1.244.617,08 | 1.257.700,08 |
| HORS BILAN | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagement de garantie | 13.265.359,06 | 11.388.838,34 |
| Engagements sur titres | | |
| ENGAGEMENTS REÇUS | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagement de garantie | 2.887.774,77 | 2.508.788,15 |
| Engagements sur titres | | |

II - Compte de résultat

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|------------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 0,00 | 14,09 |
| - Intérêts et charges assimilés | 249,07 | 68,80 |
| + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés | | |
| - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés | | |
| + Produits sur opérations de location simple | | |
| - Charges sur opérations de location simple | | |
| + Revenus des titres à revenu variable | 0,00 | 60,70 |
| + Commissions [produits] | 63.296,62 | 59.589,87 |
| - Commissions [charges] | | |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | | |
| +/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés | | |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | 63,24 | 0,00 |
| - Autres charges d'exploitation bancaire | 0,00 | 0,00 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 63.110,79 | 59.595,86 |
| - Charges générales d'exploitation | 38.427,67 | 42.690,26 |
| - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 24.683,12 | 16.905,60 |

| | | |
|---|-------------------|-----------------|
| +/- Coût du risque | -50.029,18 | -14.087,01 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -25.346,06 | 2818,59 |
| +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | -25.346,06 | 2.818,59 |
| +/- Résultat exceptionnel | 0,00 | 0,00 |
| - Impôt sur les bénéfices | 0,00 | 0,00 |
| +/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées | 0,00 | 0,00 |
| RESULTAT NET | -25.346,06 | 2818,59 |

III - Annexe aux comptes annuels

CREANCES DOUTEUSES

| | ENCOURS 31/12/2019 | ENCOURS 31/12/2018 | EVOLUTION ENCOURS CTX EN % |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| CREANCES DOUTEUSES | 1.229.919,21 | 1.136.548,97 | 8,22% |
| PROVISIONS au 31-12-N-1 | -907.481,17 | -868.873,82 | |
| DOTATIONS | -71.249,53 | -60.408,26 | |
| REPRISES | 13.793,43 | 21.800,91 | |
| Provision au 31-12-N | -964.937,27 | -907.481,17 | |

| | | |
|-------------------------|--------|--------|
| TAUX DE PROVISIONNEMENT | 78,45% | 79,85% |
|-------------------------|--------|--------|

ENGAGEMENTS DOUTEUX

| | | | |
|--------------------------|------------|-------------|--------|
| ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB) | 116.814,18 | 62.191,62 | 87,83% |
| PROVISIONS au 31-12-N-1 | -22.933,22 | -63.742,09 | |
| DOTATIONS | -82.784,59 | -109.501,06 | |
| REPRISES | 89.507,47 | 150.309,93 | |
| Provision au 31-12-N | -16.210,34 | -22.933,22 | |

| | | |
|-------------------------|--------|--------|
| TAUX DE PROVISIONNEMENT | 13,88% | 36,88% |
|-------------------------|--------|--------|

Tableau de Variation des Fonds Propres et sociétariat

| | Solde au 31/12/2018 | Solde au 31/12/2019 | Affectation Résultat N-1 | Augmentation | Réduction |
|--|------------------------|------------------------|-----------------------------|--------------|-----------|
| -Capital social (*) | 93.505,95 | 95.716,80 | | 2952,90 | 742,05 |
| -Réserves légales | 46.855,44 | 46.855,44 | | | |
| -Réserves Statu- taires et autres ré- serves | 425.388,71 | 425.388,71 | | | |
| -Réserves plus va- lues long terme | 0,00 | 0,00 | | | |
| -Report à Nouveau | -237.334,91 | -234.516,32 | 2818,59 | | |
| -Résultat de l'exer- cice | 2818,59 | -25.346,06 | | | |

IV - Rapport Général du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2019**SOCAMA Corse**

Société Coopérative de Caution Mutuelle à Capital Variable
Siège social : 247, avenue du Prado - 13008 Marseille
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société SOCAMA Corse,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCAMA de la Corse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :**Référentiel d'audit :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. .../...

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables :

Comme indiqué dans la note III « Bilan : Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, votre société enregistre des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur une base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires s'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

* Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

* Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

* Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

* Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

* Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 juin 2020,

KPMG Audit, Département de KPMG SA,
Pierre-Laurent Soubra.

V. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible au siège social sur simple demande.



COMMUNE DE LECCI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la personne publique :

Commune de LECCI
Hôtel de Ville
20137 Lecci
04.95.71.43.43 - 04.95.71.44.69
courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de LECCI

Mode de passation : Procédure adaptée (MAPA) dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet du marché : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées de l'école Delly Marchi

Classification CPV : 90911000

Lieu d'exécution des travaux : Ecole Delly MARCHI - Lieu-dit Padulella - 20137 Lecci

Prestations divisées en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- * Valeur technique (60 %)
- * Prix des prestations (40 %)

Date limite de réception des offres : 7 août 2020 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Envoi des candidatures et des offres - Renseignement administratif et technique :

Mairie de LECCI
Hôtel de Ville
20137 Lecci

Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69

Date d'affichage et d'envoi de la publication : le 20 juillet 2020

Le maire,
Don Georges GIANNI.

N° 63

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

Au Palais de Justice d'AJACCIO,

sis 4 Boulevard Masseria, 20000 AJACCIO le :

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 à 8H30

Département de Corse du Sud sur la commune de GROSSETTO-PRUGNA, lieu-dit Ondella en la copropriété cadastrée A 2842 [43a 92ca], A 2843 [26a 35ca], A 2844 [1ha 76a 68ca] et A 2845 [1ha 38a 35ca]

- Le lot 717 : soit un appartement de 29,70 m2 carrez situé au rez-de-chaussée, porte 403, comprenant un hall d'entrée, un séjour, un coin cuisine, une chambre, une salle de bains, un wc et une terrasse de 6 m2.

Bien libre de toute occupation.

MISE A PRIX : 83.600 euros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Carole GARIN-FORESTIER-GENASI (Tel : 04.95.51.76.16), le vendredi 7 août de 2020 de 10 heures à 12 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Site internet : <https://epimmo.fr>

Fait et rédigé à AJACCIO, le 06 juillet 2020, Pour extrait. [20180488].

DERNIERES MINUTES

N° 64



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIGNA du 07/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : Le Cercle du Management de Transition
Siège : Lieu-dit Badule, 20220 Pigna
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1000 euros
Objet : Le conseil, l'assistance, l'intermédiation et toute autre prestation de services aux acteurs du Management de Transition et à tout autre acteur économique ; L'accompagnement et l'assistance en recrutement de personnel ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. François DECOCK, demeurant Lieu-dit Badule, 20220 Pigna La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 65



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 30 juin 2020.

Il a été constaté la résiliation de la location gérance du 4 août 2010, Entre Monsieur Victor Antoine Marc GIORGI, artisan, époux de Madame Martine, BONO, demeurant à SAINT FLORENT [20217], rue Sainte Catherine. Né à SAINT-FLORENT [20217], le 1er janvier 1960.

Et :

La Société dénommée SOCIETE D'INSTALLATION ELECTRIQUE GIORGI ELEC, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], rue Sainte Catherine, identifiée au SIREN sous le numéro 524 231 206 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 66

CADIMMO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 65.250 €

Siège Social :

Centre Commercial Port Toga

20200 Bastia

539 004 600 R.C.S. : Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 juillet 2020, a été désignée en qualité de Présidente, pour une durée non limitée,

La SAS CORIN, Société par actions Simplifiée au capital de 21.905,184 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA et enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président, Monsieur Noel DEVICHI, demeurant à Bastia [20200] Village de Cardo. En remplacement de Monsieur Noel DEVICHI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 67

TRANSFORMATION DE SARLU EN SASU

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2020, il a été pris acte de transformer la société CORSICA RENT A CAR SARL au capital de 7500 € dont le siège social est situé à l'Aéroport de Poretta, 20290 LUCCIANA inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 449 222 462, en SAS sans la création d'une nouvelle personne morale, à compter du 31 mars 2020.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Administration

Anciennes mentions :
ROUXEL Muriel, lieu dit Caronne, 20213 PENTA DI CASINCA

Nouvelles mentions

PRESIDENT : ROUXEL Muriel, demeurant lieu dit Caronne, 20213 PENTA DI CASINCA

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 68

AVIS

La location-gérance de la branche d'activité de restaurant dépendant d'un fonds de commerce de d'Hôtel-restaurant, sis rue du 9 septembre 1943, Mazzetta, 20137 Porto-Vecchio, consentie par acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 1 Décembre 2015, par : La Société GH, SARL au capital de 7.500 euros, ayant son siège social Golfe Hôtel, Mazzetta, Rue du 9 Septembre 1943, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 507 836 468 RCS AJACCIO, Propriétaire dudit fonds,

A Monsieur Patrick BEAUVAIS, demeurant 1 rue de la Porte Génoise, 20137 Porto-Vecchio.

A pris fin à la date du 31 décembre 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la présente publication légale par M BEAUVAIS, demeurant 1 rue de la Porte Génoise, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis,

N° 69

COMPAGNIE LOCALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION 28

SA au capital de 37.030,28 euros

Siège social :

30 rue de Madeleine Vionnet

93300 Aubervilliers

808 578 181 R.C.S. Bognigny

Par procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société, ayant pour Président du CA - Directeur Général M. Olivier GRUNBERG, au Centre Commercial Castellani - Quartier Saint Joseph - 20700 Ajaccio. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d' Ajaccio.

N° 70

COMPAGNIE LOCALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION 54

SAS au capital de 37.000 euros

Siège social :

30 rue de Madeleine Vionnet

93300 Aubervilliers

817 503 576 R.C.S. Bognigny

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 3 juillet 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société, ayant pour Président M. Olivier GRUNBERG, au Centre Commercial Castellani - Quartier Saint Joseph - 20700 Ajaccio.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d' Ajaccio.

PAR INTERNET
www.infogreffe.fr

L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogreffe
8.40€ + 6.30€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
1.349€ TTC/appel + 6.30€ TTC/mn

N° 71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INC, N°6825 du 12/06/2020, concernant la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EARL TYREL DE POIX GUILLAUME au profit de l'EARL DOMAINE PERALDI, à compter du 01/04/2020 avec effet fiscal rétroactif au 01/01/2020, une erreur a été commise lors de la rédaction, il a été noté par erreur que les oppositions devaient être présentées devant le Tribunal de Commerce d' Ajaccio au lieu du Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.

Les créanciers pourront donc faire opposition au Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Pour Avis,

Tel : 07.78.90.57.11



- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de Infogreffe

PANDÉMIE ET CULTURE

Bastia: the show must go on



Photo Christophe Giudicelli

La Ville de Bastia a présenté le 17 juillet la programmation culturelle Spectaculu Vivu 2020-2021. « C'est un retour à la vie, un retour dans les salles, la vie culturelle va reprendre à Bastia » annonce le maire, Pierre Savelli, depuis la terrasse du centre culturel Alb'Oru. Autour de lui, une dizaine d'artistes insulaires, impatients de remonter sur les planches. En mars dernier, l'épidémie de Covid-19 a mis un coup d'arrêt brutal à la saison culturelle bastiaise. « On avait tous à cœur de reprendre, c'est l'occasion de renouer les liens entre nous » note Delphine Ramos, directrice des affaires culturelles de la ville. Cinquante spectacles, pièces de théâtre, concerts, ballets et stand-up seront proposés dès le 17 septembre dont trente-deux donnés par des artistes corses. Un record! « C'est aussi une déclaration de guerre à ce qui vient de se passer » précise Frédérique Balbinot, la programmateur du théâtre municipal. *Vingt spectacles prévus l'an passé ont été reportés et reprogrammés cette année, d'ailleurs la première pièce jouée en septembre sera César Vezzani, la première à avoir été annulée en raison de l'épidémie*. Outre les spectacles reportés et reprogrammés, les spectateurs pourront découvrir entre autres le duo de chanteurs maliens Amadou et Mariam, Sébastien Tellier, la chanteuse Pomme, révélation des Victoires de la musique, l'humoriste Haroun, les ballets Béjart ou la dernière création chorégraphique d'Alexis Michalik. Une présentation plus détaillée du programme sera faite en septembre. Cette programmation conséquente a été un vrai « casse-tête », explique Delphine Ramos: « surtout pour des raisons de calendrier et de disponibilités des salles. Pour la première fois nous aurons une pièce hors-les murs. La Fabrique de Théâtre accueillera une pièce sur sa scène, c'est aussi une volonté de travailler ensemble ». Cette reprise culturelle ne doit pas faire oublier le contexte de pandémie mondiale. Le spectacle continue, mais les jauges ont été divisées par deux. La grande salle du théâtre municipal n'accueillera que 412 spectateurs contre plus de 800 habituellement. Le centre culturel Alb'Oru en recevra 156 dans sa configuration places assises et 324 debout. Le public sera espacé d'un fauteuil et le port du masque sera obligatoire. Des gestes barrières et des niveaux de jauges qui sont amenés à changer en fonction de l'évolution de l'épidémie et des différents décrets. La billetterie est ouverte depuis le 20 juillet sur internet. Les abonnements seront en vente dès septembre. Le public répondra-t-il présent? Aujourd'hui, personne ne s'avance à faire des prévisions. Pour Delphine Ramos, « la programmation estivale servira de test pour la programmation d'hiver ». ■ CG

POLITIQUE/ SÉNAT

Crédit d'impôt élargi pour les investissements en Corse

Dans le cadre du débat en séance publique au Sénat sur le projet de loi de finances rectificative pour 2020, la prorogation au-delà du 31 décembre 2020 du crédit d'impôt pour les investissements en Corse a été actée et adoptée. Une mesure défendue par le sénateur LR de Corse-du-Sud Jean-Jacques Panunzi, mais aussi le sénateur de Haute-Corse Joseph Castelli (RDSE). Alors que le délai proposé courait jusqu'en 2025, un sous-amendement a raccourci la validité du crédit d'impôt à 2023. « C'est tout de même une avancée d'envergure qui intervient après plusieurs tentatives, au Sénat lors de documents budgétaires antérieurs, et à l'Assemblée nationale lors du passage du même texte il y a quelques jours où les députés insulaires ont déposé un amendement en ce sens mais qui a été rejeté » relève Jean-Jacques Panunzi. Le dispositif a également été amélioré avec l'élargissement de l'éligibilité aux établissements de santé [pour des investissements relatifs à la construction, la rénovation, les investissements matériels et techniques...] « qui, plus que jamais, ont besoin de réaliser des investissements importants, et qui se trouvaient jusqu'alors privés de ce levier fiscal ». L'amendement déposé faisait du reste valoir que « la stratégie nationale de santé exige des investissements importants, surtout lorsque l'on sait que les besoins de rénovation et d'évolution des établissements insulaires sont de l'ordre de 100 millions d'euros ». Trois autres amendements déposés, visant à majorer de dix points les taux du crédit d'impôt pour les investissements réalisés en 2020 et 2021; à porter de 38% à 50% le taux de crédit d'impôt du FIP Corse et, enfin, à étendre la durée d'exonération des cotisations patronales à décembre 2020 pour les entreprises insulaires, ont été rejetés, ne parvenant pas à trouver de soutien au-delà du groupe de droite. ■ AN

SANTÉ

RADIOLOGIE: AJACCIO PREND UNE LONGUEUR D'AVANCE



Photos Marion Perelli

À l'initiative des centres d'imagerie médicale de la Madonuccia et de Mezzavia, l'EOSedge, appareil de radiologie dernier cri, a récemment été installé dans la cité impériale. Un matériel encore rare, qu'Ajaccio sera la 5^e ville au monde à posséder et qui présente le grand avantage de réaliser des clichés de très haute définition avec une irradiation peu importante.

« **L**ez les bras, pliez les coudes et mettez vos mains à hauteur des yeux ». La procédure demande un peu de gymnastique, mais ne dure qu'une poignée de secondes. Et surtout, installé debout dans la cabine spacieuse, le patient voit son confort relativement amélioré. Depuis sa mise en route le 13 juillet dernier au centre d'imagerie médicale de la Madonuccia à Ajaccio, les rendez-vous se succèdent pour le tout nouvel EOSedge. Il faut dire que cet appareil de radiologie dernier cri, acquis récemment conjointement par cette structure et le centre d'imagerie médicale de Mezzavia, est encore relativement rare puisque Ajaccio devient la 5^e ville au monde à le posséder après Montréal, Hambourg, Lyon, et Bordeaux. « Une avancée considérable » pour ces deux groupes de radiologues libéraux ajacciens. « C'est un appareil dont le grand intérêt est de réaliser des clichés radiographiques de très haute qualité avec une irradiation jusqu'à 10 fois moins importante qu'en radiologie conventionnelle », explique le Dr Michel Mozziconacci, radiologue au centre d'imagerie médicale de la Madonuccia. « C'est particulièrement intéressant, par exemple, dans le cas d'une scoliose chez un enfant. La première radio faite avec cet appareil délivre seulement 20 % de la dose d'irradiation habituelle et les clichés que l'on va faire au suivi vont eux représenter 1/50^e de l'irradiation habituelle.

En somme, l'ensemble de ces bilans radiographiques va être moins irradiant qu'un seul cliché que l'on faisait jusqu'à maintenant ». Développé par la société EOS Imaging suite aux travaux du professeur Georges Charpak, prix Nobel de physique en 1992, ce système d'imagerie révolutionnaire utilise en effet les rayons X pour explorer la colonne vertébrale et les membres inférieurs. Il est notamment indiqué dans le suivi de tout ce qui est statique au niveau rachidien et des membres inférieurs, dans les bilans préopératoires pour les prothèses de hanche ou encore pour des radiographies des membres inférieurs, par exemple pour une arthrose du genou. Il permet de plus la réalisation simultanée d'une vue de face et de profil de la partie du corps à explorer, sans déformation et à l'échelle réelle, et donne de facto la possibilité de réaliser des mesures très précises et des reconstructions 3D par modélisation osseuse qui ouvrent un accès à de nouveaux paramètres et des vues inédites du squelette. « L'EOSedge a une définition extraordinaire de 100 microns, précise le Dr Mozziconacci. Cela peut permettre de faire un diagnostic sur l'analyse fine de la trame osseuse. Par exemple, pour une boiterie chez l'enfant, au lieu de faire plusieurs clichés sur la hanche, les fémurs et les genoux, on fait un seul cliché du bassin jusqu'à la voûte plantaire avec une irradiation minimale et cela va permettre de faire le bilan de toutes les articu-



LA CORSE, TERRITOIRE PLUTÔT BIEN DOTÉ EN MATÉRIEL RADIOLOGIQUE

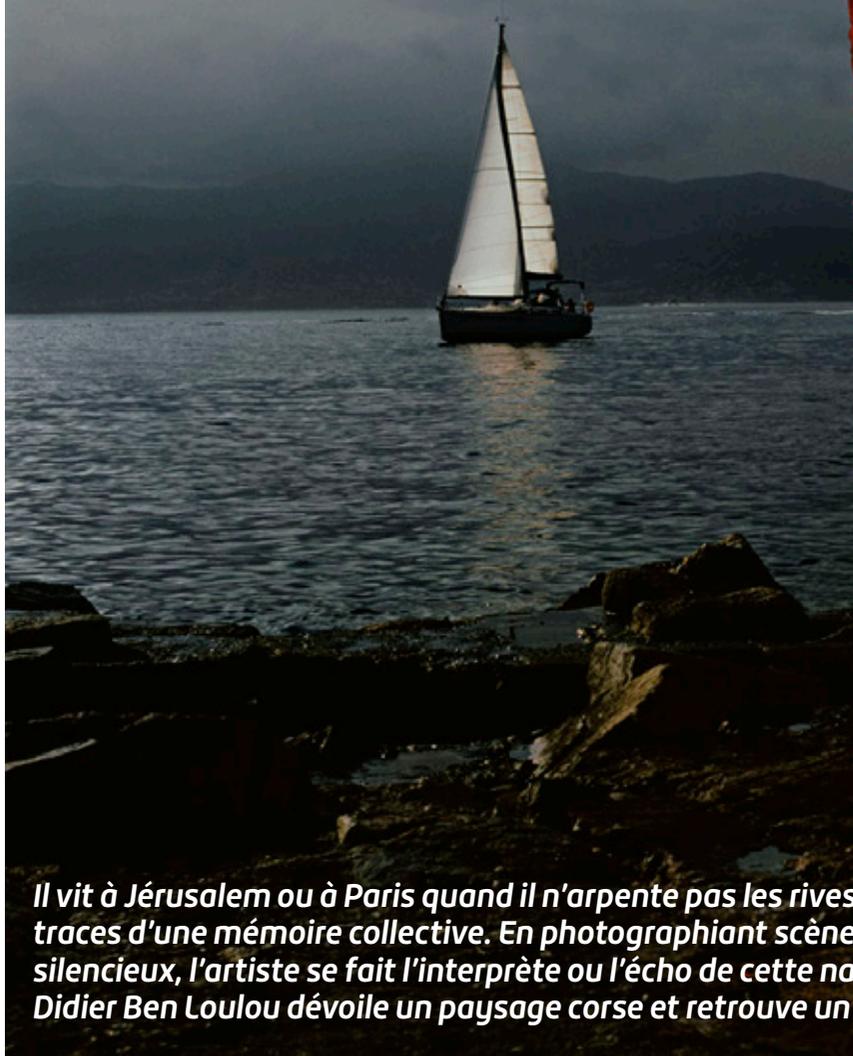
Souvent pointée du doigt pour les lacunes de son système de santé, la Corse serait plutôt bien dotée en équipements d'imagerie médicale, selon le Dr Michel Mozziconacci: «Compte tenu de la population, en terme de qualité des équipements d'imagerie médicale proposés à la population corse, on est plutôt bien pourvus, même si en quantité on est encore probablement insuffisants. Tous les radiologues de Corse ont du matériel de pointe qui est de plus renouvelé et entretenu en permanence. Il n'y a pas un seul cabinet d'imagerie médicale où il y ait du vieux matériel sur l'île». Pour le radiologue ajaccien, la Corse aurait même tendance à être mieux équipée que la moyenne. «Nous n'avons pas à rougir de l'équipement que l'on a. Nous sommes très bien équipés, et même mieux que d'autres régions, souligne-t-il en prenant pour exemple le tout nouvel EOSedge installé à Ajaccio. Il n'y en a que trois en France pour l'instant. C'est un matériel qui n'est pas présent aujourd'hui ni à Paris ni à Marseille. Nous sommes donc en avance en terme qualitatif par rapport à de grosses structures continentales. En août, nous allons aussi changer le scanner privé de Clinisud, que l'on va remplacer par un scanner dernier cri. Il y aura même un logiciel pour quantifier les lésions de la Covid-19. Tout cela peut se faire grâce à la réflexion menée par les radiologues libéraux qui est arrivée à la conclusion qu'il fallait mettre nos moyens en commun pour avoir, de manière partagée, un plateau technique de qualité. Nous sommes en train de bâtir une structure collaborative entre tous les praticiens libéraux radiologues du Grand Ajaccio. La Corse peut être un pôle d'excellence dans de nombreux domaines, et il faut essayer de faire le maximum». ■ MP

lations et structures osseuses». Autre avantage, le gain de temps: «Pour faire une colonne vertébrale, du sommet du crâne jusqu'à la voûte plantaire, il faut à peu près 8 secondes, contre environ 15 minutes avec une procédure conventionnelle, car il faut bouger le patient».

Entre l'achat du matériel, les travaux, et la garantie attenante, les groupes d'imagerie médicale de la Madonuccia et de Mezzavia ont au total investi environ 1M€ en fonds propres pour se procurer l'EOSedge. Pour autant, le Dr Mozziconacci insiste sur le fait qu'aucune quotation spécifique ne sera appliquée. «C'est le même prix que quand on faisait des radios sur des tables conventionnelles», note-t-il. Côté patientèle, les deux structures ne visent pas non plus une augmentation notable. «Les radios que l'on fait sur cet appareil, nous les faisons auparavant sur d'autres. Donc aujourd'hui ce n'est pas quelque chose qui va apporter des recettes complémentaires. Le seul progrès en terme de rentabilisation de l'appareil, c'est que l'on va peut-être avoir plus de patients qui viennent d'autres villes de Corse et qui allaient le continent pour subir de tels examens. Désormais, ils pourront descendre à Ajaccio», analyse le radiologue. Nous sommes très sensibles au fait que l'insularité nous pénalise, et on s'est dit qu'il fallait que l'on fasse le maximum pour pouvoir offrir à la population corse un appareil de ce type». ■ Manon PERELLI

DIDIER BEN LOULOU

L'IMAGE EN ARCHIPEL



Il vit à Jérusalem ou à Paris quand il n'arpente pas les rives méditerranéennes à la recherche des traces d'une mémoire collective. En photographiant scènes de mer, de terre, de vie où l'être est silencieux, l'artiste se fait l'interprète ou l'écho de cette nature qui s'exprime. Dans Sanguinaires, Didier Ben Loulou dévoile un paysage corse et retrouve un fragment d'un pays autre et plus intime

Photo extraite du livre © Didier Ben Loulou

A la manière de Fernando Pessoa, dont vous citez en exergue ces mots, « Nous sommes qui nous ne sommes pas », qui êtes vous ?

Je suis quelqu'un né à Paris originaire d'Algérie par sa famille, parti au milieu de ses études en Israël dans un Kibboutz pour faire ce que je pensais être une simple expérience de la vie et de partage. Cette utopie socialiste m'intéressait énormément et de fil en aiguille ce qui était censé n'être qu'une simple expérience de jeune garçon, s'est transformé en installation en Israël où je me suis marié et eu des enfants. Pour résumer, je suis quelqu'un qui a fait le choix de vivre en Israël, tout en étant profondément aussi français, qui se sent profondément méditerranéen et qui est dans une quête artistique par l'outil photographique.

Quelle est cette quête ?

Elle est depuis quarante ans liée au pourtour méditerranéen. Elle a débuté sur le vieux port ancestral de Jaffa, lieu de va et vient de population synonyme d'exil des uns et de retour des autres. Ensuite, installé à Jérusalem, j'ai travaillé lors des deux intifada autour de la notion de frontière, de sacré, de profane, de gestes qui se répètent

depuis la nuit des temps autour du sacrifice par exemple ou de notions très bibliques que l'on retrouve dans toute la mythologie et dans la vieille ville. J'ai aussi travaillé sur Barcelone, Palerme avant de partir trois ans à Athènes pour m'intéresser spécifiquement au port du Pirée et la présence d'immigrés qui arrivent en Grèce. C'est un travail, certainement le plus sociologique que j'ai effectué, sur la confrontation entre le logos, la philosophie, la pensée politique de notre civilisation et l'humanité déplacée, désœuvrée, miséreuse en attente de trouver un lieu d'intégration, d'installation qui soit autre chose que celui de la violence, de la guerre et de la pauvreté.

En vous écoutant on entend les mots port, exil, retour, déplacement. Est-ce que votre regard photographique n'est pas aussi celui d'une errance plus personnelle pour trouver des réponses à vos propres inquiétudes ?

Il y a une grande tentation de succomber aux notions d'appartenance, d'enfermement ou de vouloir rester à l'intérieur de sa propre identité sans aucune ouverture. Si je regarde l'histoire de ma famille, il y a de l'errance depuis des siècles. Par exemple, je ne peux

«J'aime mon statut d'errant à cheval sur plusieurs cultures, sur plusieurs langues. Je suis en quelque sorte un passe-muraille.»

pas aller dans un cimetière comme on peut le faire en Corse où des générations d'une même famille sont enterrées dans un seul village. Ça vous oblige à réfléchir à ce qu'est l'appartenance. Et finalement j'aime mon statut d'errant à cheval sur plusieurs cultures, sur plusieurs langues. Je suis en quelque sorte un passe-muraille. C'est une vraie richesse intérieure qui me permet de goûter à d'autres mondes et peut-être de devenir quelque fois quelqu'un d'autre. Ce nomadisme méditerranéen me plaît bien parce qu'il exacerbe, multiplie quelque chose en soi.

Être méditerranéen, ça signifie quoi pour vous?

C'est revendiquer une appartenance à un art de vivre, des paysages, une philosophie, une culture qui va d'Homère à Cézanne, de Bonnard à Seféris. Et c'est aussi cette lumière particulière que je ne retrouve nulle part ailleurs. Et pour quelqu'un, comme moi, qui est dans l'image, c'est important.

Quel est votre regard sur cette lumière?

C'est une lumière qui peut-être très forte violente et radicale comme celle de Jérusalem qui va creuser très loin dans les ombres. Mais c'est aussi une lumière très douce comme celle d'une fin de journée en Corse. Il y a quelque chose de très puissant dans cette lumière qui m'attire, une couleur spécifique. Après c'est une projection très personnelle, peut-être fantasmatique mais c'est en tout cas la seule lumière que j'aime photographier.

La particularité de vos projets photographiques en général et Sanguinaires en particulier, c'est l'absence de texte écrit. Pourquoi?

Sur l'ouvrage *Sanguinaires*, je n'avais pas envie de texte sauf de quelques citations au début du livre. Je ne voulais pas que le lecteur soit guidé par un texte, par un mode d'emploi. Auparavant j'aimais faire appel à un écrivain pour expliquer mon travail ou pour le placer dans une perspective d'histoire de l'art. Aujourd'hui je ne cherche plus ce rapport au texte écrit accompagnateur d'images. Bien sûr, ça serait très séduisant par exemple d'avoir un texte de Pascal Quignard qui viendrait se poser sur *Sanguinaires*. Mais ça ce serait plus la même liberté pour le lecteur de regarder les images avec sa propre intelligence et sa propre candeur. Je préfère lui faire confiance pour interpréter ce qu'il voit et sans être guidé par un auteur aussi grand soit-il.

Justement pourquoi ce choix des Sanguinaires?

J'aurais pu choisir un autre lieu corse. La Castagniccia, le Cap ou Bonifacio sont aussi sublimes mais *Sanguinaires* c'est le travail de toute une vie. Il faut une vie pour photographier la Corse. Je n'ai pas voulu faire un livre sur la Corse. Je propose simplement un livre qui s'est fait en Corse, dans un territoire très délimité. *Sanguinaires* est la métaphore d'une certaine Corse, le parfum de ce qu'elle est pour moi avec sa nature encore préservée, l'innocence de lieux épargnés des guerres, de la violence et de la dévastation humaine que j'ai souligné dans mes précédents projets.

L'homme justement dans *Sanguinaires* est presque absent de vos photos. Avez-vous voulu montrer l'Envers de l'endroit, pour reprendre le titre d'un livre de Camus, d'une société « sanguinaire » envers la nature?

Oui tout à fait. J'ai voulu montrer l'envers du décor où la nature règne en maître et où l'humain justement n'est là que pour la servir. On n'est dans un rapport inversé contrairement à mes projets à Athènes, Jérusalem par exemple. Ici, la présence de l'humain devient accessoire.

Autre renversement, vos photos figent les mouvements naturels des vagues, des ciels tempétueux par exemple. Quel est votre rapport photographique au temps?

C'est celui de la lenteur. C'est un rapport très important chez moi. Aujourd'hui, on est dans l'immédiateté, il faut vivre les choses dans l'instant présent. Le regard que j'ai voulu poser sur les Sanguinaires appartient à une volonté de se poser, de regarder, contempler et d'être justement dans une sorte de lenteur où le temps est dilaté. Le lieu s'y prête car il est d'une grande poésie mais surtout il correspondait à l'état dans lequel j'étais durant les trois années qu'a duré ce travail, où du moins à son reflet.

Quel reflet?

Celui d'un arrière pays. Je pense en vous disant cela au texte magnifique Arrière pays d'Yves Bonnefoy. Chaque lieu à sa propre dimension et son propre caractère qui influent sur ce que je suis en tant que photographe mais aussi en tant qu'être humain. Il y a pour moi dans les Sanguinaires, une sorte d'aspiration qui correspond à ma volonté de me poser après quarante ans de carrière où j'ai vu la violence sociale, le sang des attentats et des guerres. Ce livre *Sanguinaires* est une nouvelle balise photographique du travail que je peux mener sur la Méditerranée. La finalité de tout serait de pouvoir un jour proposer une immense rétrospective qui mélangerait les images des Sanguinaires, de Jaffa, de Jérusalem, d'Athènes, de Barcelone, de Tanger afin de montrer ce qui les lie, ce qui nous lie.

Quel pourrait être le nom de ce lien?

Peut-être la trace, même si ce mot veut tout dire et ne rien dire. Au moins, la trace de l'effacement. La photographie permet de garder l'empreinte, le print comme on dit en anglais, de cette trace qui disparaît et qui permet aussi de continuer à créer d'autres constellations d'images. Je compare toujours toutes les images que j'ai pu faire de ce bassin méditerranéen à des fragments de mosaïque. A la fin, elles créeront peut-être la figure de quelque chose qui racontera l'histoire de cette région du monde et de ces hommes qui l'ont traversée. Ça paraît un peu mégalo comme projet mais je ne le dis pas non plus de manière complètement assumée. Il y a peut-être une tentation inconsciente de vouloir aller vers quelque chose de cet ordre. Qu'à ma fin, même si j'espère pouvoir travailler jusqu'à 120 ans, la trace de ces images soit un éloge à cette région où est certainement né l'homme debout.

Avez-vous déjà pensé aux prochains fragments que vous ajouterez à cette mosaïque?

Oui, Djerba. Mais dès à présent je travaille sur la Judée, terre traversée par des prophètes. Sans rentrer dans le politique, je souhaite montrer son paysage préservé comme un premier matin du monde. ■ *Propos recueillis par Dominique PIETRI*



Didier Ben Loulou,
Sanguinaires,
éditions La Table Ronde

CARNETS DE BORD

FRUGAUX, RADINS, TECHNOS

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Au début, on les appelait les «*frugaux*». Puis ils sont devenus les «*radins*». Ils viennent de transformer le sommet européen de Bruxelles, qualifié d'«*historique*», en un gigantesque «*coup de grippe-sous*» [titre de *Libération* le 20 juillet], comme au temps où Margaret Thatcher proclamait «*I want my money back!*» [Je veux récupérer mon argent].

Cette fois, ce sont les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et l'Autriche, rejoints par la Finlande, qui ont bataillé pendant quatre-vingt-quatre heures pour aider le moins possible les méchants, les dépensiers, les pays du sud. Tous ces pays (y compris la France) qu'ils regardent comme des cigales ou qu'ils qualifient, en moins poétique, de pays «*du club Med*»: pas assez travailleurs, trop dépensiers, trop endettés. Comme si eux-mêmes ne profitaient pas largement, grâce notamment à l'euro qui leur offre de confortables excédents commerciaux, de l'Union européenne! Ils ne voulaient donc pas payer pour les soi-disant mauvais élèves, tout en soignant leur propre portefeuille, bataillant par exemple pour garder leur «*rabais*», ce qu'ils ont obtenu alors que lesdits rabais, hérités en effet de l'ère Thatcher, devaient disparaître avec le Brexit! Ce sera 345 millions par an pour les Pays-Bas, 565 millions pour l'Autriche, 322 millions pour le Danemark et 246 millions pour la Suède.

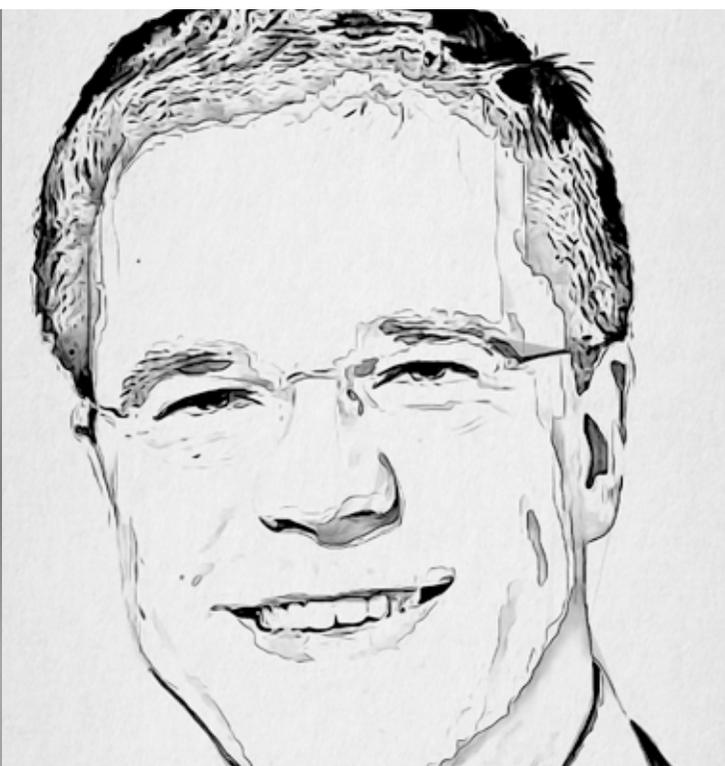
Avant le Covid-19, l'Allemagne était aussi dans le camp des «*frugaux*». Elle en était même le leader. Mais, le 18 mai, devant la gravité de la situation économique et sociale à venir, Angela Merkel s'était ralliée à la volonté d'Emmanuel Macron de mettre en place une mutualisation partielle des dettes européennes afin de venir en aide les pays les plus touchés par la pandémie: Italie, Espagne, France.

Certes, l'accord «*historique*» existe: 750 milliards d'euros d'emprunts par la Commission européenne et 390 milliards de subventions pour les pays les plus touchés [ce devait être initialement 500 milliards] et 360 milliards disponibles sous forme de prêts. Soit une dette commune à rembourser par les 27. Ce qui est effectivement une première, imposée par le couple franco-allemand. Mais au prix de quelques abandons: la recherche, l'innovation, Erasmus, la politique agricole commune, et même un Plan Santé abandonné alors

que d'autres crises sanitaires menacent. On a parfois du mal à comprendre ce qu'Emmanuel Macron a qualifié de «*concessions proportionnées et nécessaires*».

Pendant que les chaînes d'information en continu multipliaient les insupportables micros-trottoirs sur le port obligatoire du masque et répétaient qu'on ne connaissait pas encore les causes de l'incendie de la cathédrale de Nantes, ce sommet de Bruxelles nous a donc offert trois jours et quatre nuits d'un désolant spectacle subventionné avec, dans les rôles principaux: Emmanuel Macron [France], Angela Merkel [Allemagne], Mette Frederiksen [Danemark], Mark Rutte [Pays-Bas], Giuseppe Conte [Italie], Sebastian Kurz [Autriche], Viktor Orban [Hongrie] et Mateusz Morawiecki [Pologne]. La présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, a parfois semblé transparente. Le président du Conseil, Charles Michel, a brandi la menace d'une «*Europe faible, minée par la défiance*».

Difficile, hélas, d'imaginer les échanges et les dialogues entre dirigeants de 27 pays qui parlent des langues différentes. Pour boucler un seul tour de table après discours et traduction du discours, combien d'heures a-t-il parfois fallu? Comment se sont déroulées les très longues réunions à deux, trois, quatre ou cinq? Les dirigeants français et allemand ont parfois menacé de claquer la porte, de manière très feutrée pour Angela Merkel, dont ce n'est guère la méthode, plus vive de la part d'un Emmanuel Macron faisant savoir, le samedi soir, qu'il faisait préparer son avion pour rentrer à Paris. Tête de turc [pardon pour l'expression] des pays «*du Club Med*», le Néerlandais Mark Rutte, chef de file des «*frugaux-radins*», a fini par exaspérer parfois ses propres amis. Quand il a été question de lier les aides au respect de l'état de droit, Hongrois et Polonais sont montés sur leurs grands chevaux. «*Pas d'État de droit, zéro euro*», leur a lancé Emmanuel Macron. Version européenne de la réplique «*pas de bras, pas de chocolat*», entendue dans le film *Intouchables*. L'accord intervenu le 21 juillet à l'aube fait sans doute progresser l'Union européenne vers davantage d'intégration, voire de fédéralisme. Mais les discussions de marchands de tapis entrevues pendant ces journées ne donnent pas l'image la plus réjouissante de la



Illustrations d'après photos DR

politique. L'UE reste minée par la défense des intérêts de chaque pays, liée à telle coalition parlementaire ou à tel calendrier électoral. Minée aussi par la règle de l'unanimité, qui donne le même pouvoir à Malte qu'à la France et à Chypre qu'à l'Allemagne. Au cours des interminables discussions, Mark Rutte avait même tenté d'imposer la règle de l'unanimité, soit de s'offrir un droit de veto pour le contrôle de l'utilisation du plan de relance.

La France devrait toucher dans l'affaire 40 milliards d'euros. Les parlements nationaux doivent encore adopter le plan, puis le parlement européen. Et il faudra sans doute créer quelques nouvelles taxes européennes dont le vote à l'unanimité n'est rien moins qu' aléatoire. Quant aux grandes idées généreuses des Fondateurs de l'Europe, elles ont semblé bien absentes et bien étrangères à Mark Rutte...

VOUS AVEZ DIT «CENTRALITÉ»?

Que des technocrates s'expriment dans un langage techno, que le commun des mortels ne comprend pas du premier coup, on y est habitué. C'est peut-être même fait pour ça. Que de vrais élus de terrain, qui ont gravi tous les échelons républicains à force de travail et par la grâce du suffrage universel, tombent dans le même travers, c'est troublant. Prenez Jacqueline Gourault, qui fut conseillère municipale, régionale, sénatrice, présidente de l'association des maires de son Loir-et-Cher natal. Rares sont ceux qui ont, d'avantage qu'elle, l'expérience de la «vraie vie». Quelle mouche l'a-t-elle donc piquée pour qu'elle prononce sur Public Sénat, le 16 juillet, la phrase suivante: «Nous allons bientôt, avec le Premier ministre, lancer «Petites villes de demain» qui va cibler des villes qui font centralité dans les territoires français et qui font moins de 20 000 habitants, et parfois 4 000 ou 5 000.»

Qu'est-ce donc qu'une ville qui «fait centralité» et qui a entre 4 000 et 20 000 habitants? Au choix, je dirais «sous-préfecture» ou «chef-lieu de canton». En province - pardon, dans «les territoires», comme on dit aujourd'hui - tout le monde sait ce que c'est. S'il s'agit de renforcer les compétences de l'une ou de l'autre, pourquoi aller inventer «petite ville de demain»? Pourquoi cette affreuse expres-

sion de «qui fait centralité»? Ce n'est pas la première fois qu'on le dit ici et ailleurs: les responsables politiques perdent d'abord la confiance des citoyens parce que ceux-ci ne comprennent plus le discours qu'ils leur tiennent. Quant à savoir pourquoi les élus de terrain finissent par parler comme des énarques n'ayant jamais quitté leur bureau parisien, le mystère reste entier. Je me promets quand même de poser la question un jour à Jacqueline Gourault.

QUOI DE NEUF? LA FRANCE!

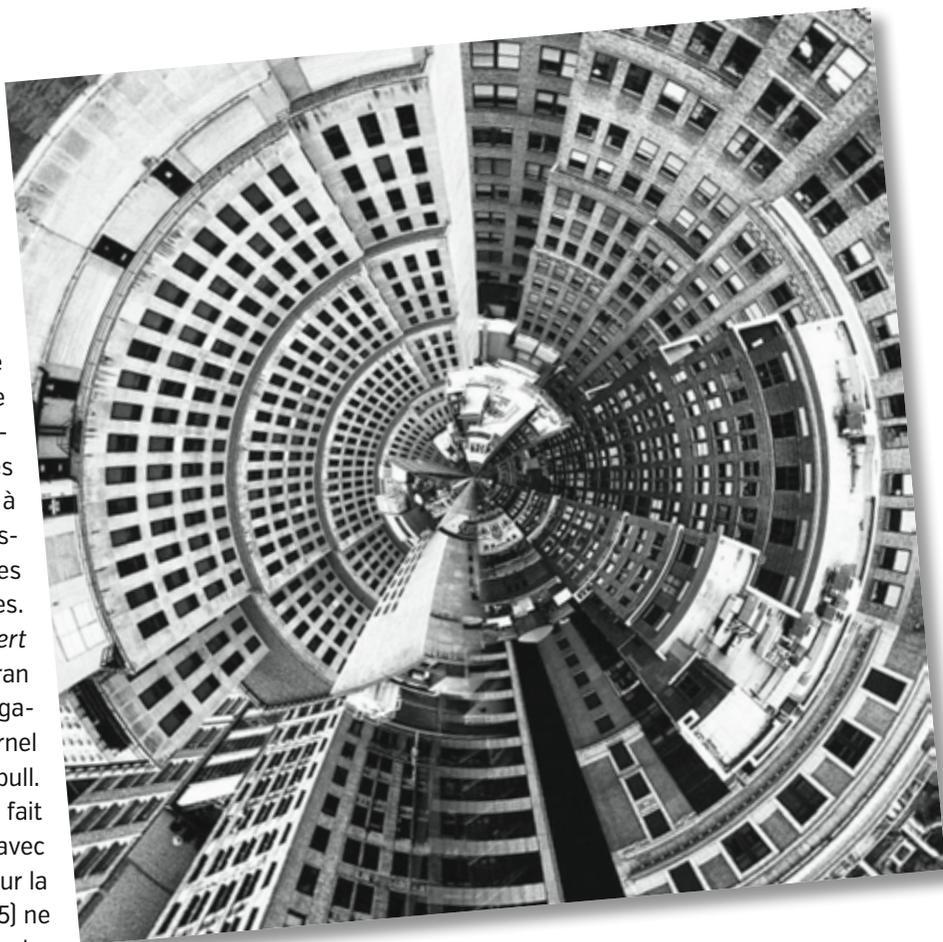
Qui dit Covid-19 dit vacances en France. Et même, au-delà des vacances, la redécouverte d'un pays par ses habitants. «La France est belle vue de la mer» proclame un célèbre croisiériste en vantant ses prochains embarquements le long de la côte Aquitaine, au large de la Corse «secrète et sauvage», le long des Calanques ou pour admirer depuis le large Bretagne et Normandie, îles d'Ouessant et falaises d'Étretat. Les produits locaux, notamment les vins, utilisent aussi le filon avec, par exemple «On a tous besoin de Provence» avec une alléchante bouteille de rosé au premier plan.

Les collectivités locales (villes grandes et moyennes, départements, régions) l'ont bien compris et multiplient aussi les publicités dans la presse écrite ou sur internet. Certaines viennent s'imposer à vous entre deux jeux sur internet. «Étonnez-vous, visitez Troyes», proclame l'une. «Mon été à Nice», dit l'autre. «Le soleil se lève plus tôt chez nous en Grand...Est», vante une troisième. On trouve aussi «La Creuse, une destination zen» ou, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, un slogan difficile à retenir: «Prendre un grand bol d'air et renaître ici».

D'autres villes (Évreux, Megève, La Baule...) passent aussi par la publicité pour se faire découvrir ou redécouvrir. Au-delà de l'été, il s'agit d'accueillir de nouveaux habitants. On ne sait pas encore, malgré quelques exemples cueillis ici ou là, si les habitants des grandes métropoles, à commencer par Paris, vont fuir les zones les plus denses pour aller respirer tranquilles en oubliant confinement et pandémie. Mais les villes tentent de les attirer. C'est de bonne guerre. Entre nous, on espère que toutes celles qu'on a citées «feront centralité»... ■

La ville en fiction

En matière de technologies, de découvertes scientifiques, la science-fiction a bien souvent précédé ou inspiré ce qui fait aujourd'hui notre réalité. Mais ce n'est pas là le seul domaine où ce genre littéraire et cinématographique est susceptible d'éclairer le futur plus ou moins proche, sous un jour parfois bien sombre. Dès les années 1960 et 1970, la prise de conscience que certaines ressources, y compris celles que nous jugeons inaliénables, comme par exemple l'eau, n'étaient pourtant pas inépuisables, a inspiré romans et films ayant pour toile de fond des sociétés post-technologiques et/ou confrontées à la raréfaction voire la disparition de certaines ressources ou encore à des phénomènes climatiques violents ou à l'émergence de nouvelles maladies. Un des exemples les plus connus est le *Soleil vert* d'Harry Harrison, paru en 1966 et porté à l'écran sept ans plus tard par Richard Fleisher. On peut également citer les films *Terre brûlée* [1970], de Cornel Wilde et *Silent Running* [1972], de Douglas Trumbull. Cette tendance au post-apocalyptique, qui n'a fait que s'accroître dans les années 1980 et 1990, avec notamment des films tels que *Mad Max* [1979 pour la sortie du tout premier opus] ou *Waterworld* [1995] ne s'est pas démentie avec plus récemment encore des romans tels que *La route*, de Cormack McCarthy ; *Bleue comme une orange* de Norman Spinrad ou encore *L'année du lion*, de Deon Meyer qui dès 2006 ima-



ginait un monde dévasté par un nouveau coronavirus ; mais avec également des films comme *Le Jour d'après*, de Roland Emmerich [2004] ; *Snowpiercer* [2013] de Bong Joon-ho. Auteurs et scénaristes ne se sont pas encore accordés pour déterminer avec certitude si nous serions grillés, congelés, noyés ou décimés par un mal impossible à enrayer, mais ils ne sont guère optimistes. Sottises et billevesées destinées à nous divertir tout en flattant notre besoin de frissonner un peu afin de mieux apprécier la quiétude de nos vies de consommateurs pas trop mal lotis au regard de ce que vivent déjà certains de nos semblables, sous d'autres cieux pas si lointains ? Il y a certes de ça. Mais ce n'est pas tout. « Les œuvres de science-fiction sont véritablement un reflet des questionnements, des craintes et des espoirs de leurs contemporains, à tel point qu'elles sont parfois considérées comme des thermomètres de notre société. Après la Seconde guerre mondiale, la crainte de l'apocalypse nucléaire a ainsi coloré de nombreux récits de fin du monde ou d'évolutions catastrophiques des rapports géopolitiques » écrivait par exemple Vincent Chriqui, directeur général du Centre d'analyse stratégique (remplacé depuis par France stratégie), en 2012. Cette année-là, en effet, cette institution d'expertise et d'aide à la décision auprès du Premier ministre organisait le colloque *De la science-fiction à la réalité*, associant auteurs, philosophes, enseignants, scientifiques*... En cet été 2020, l'association Musanostra s'empare du sujet et pose la question : « Comment la science-fiction, la littérature d'anticipation, la littérature générale sont-elles parvenues à anticiper les crises écologiques, sanitaires, politiques, que nous traversons ? » Elle organise donc avec la Ville de Bastia une rencontre-événement, à laquelle prennent part : le journaliste et écrivain Sébastien Spitzer, prix Emmanuel Roblès et prix Méditerranée des lycéens en 2018 pour *Ces rêves qu'on piétine* et qui s'apprête à publier un roman, *La fièvre*, chez Albin Michel ; Anouk Langaney, autrice de *Le temps des Hordes* [éditions Albiana], roman d'anticipation jeunesse dans lequel sept collégiens d'Ajaccio vont devoir affronter une série de catastrophes ; Sébastien Celeri, architecte qui s'interroge beaucoup sur les excès et les conséquences du développement urbain lors de ces dernières années. Une invitation à se questionner avec eux sur les possibilités des villes face aux enjeux climatiques, ou à venir lire un extrait d'œuvre en rapport avec ce thème (pour ce faire, contacter d'abord les organisateurs à cette adresse : villenfiction@gmail.com). La soirée s'achèvera avec la projection de *Ready player one*, film d'anticipation réalisé et coproduit par Steven Spielberg. ■

Le 28 juillet, à partir de 19h, place Guasco puis place Vincetti, Bastia. 📍 : www.musanostra.com/event/ville-en-fiction/

*Les actes de ce colloque peuvent être consultés ici : <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0078/Temis-0078278/20676.pdf>

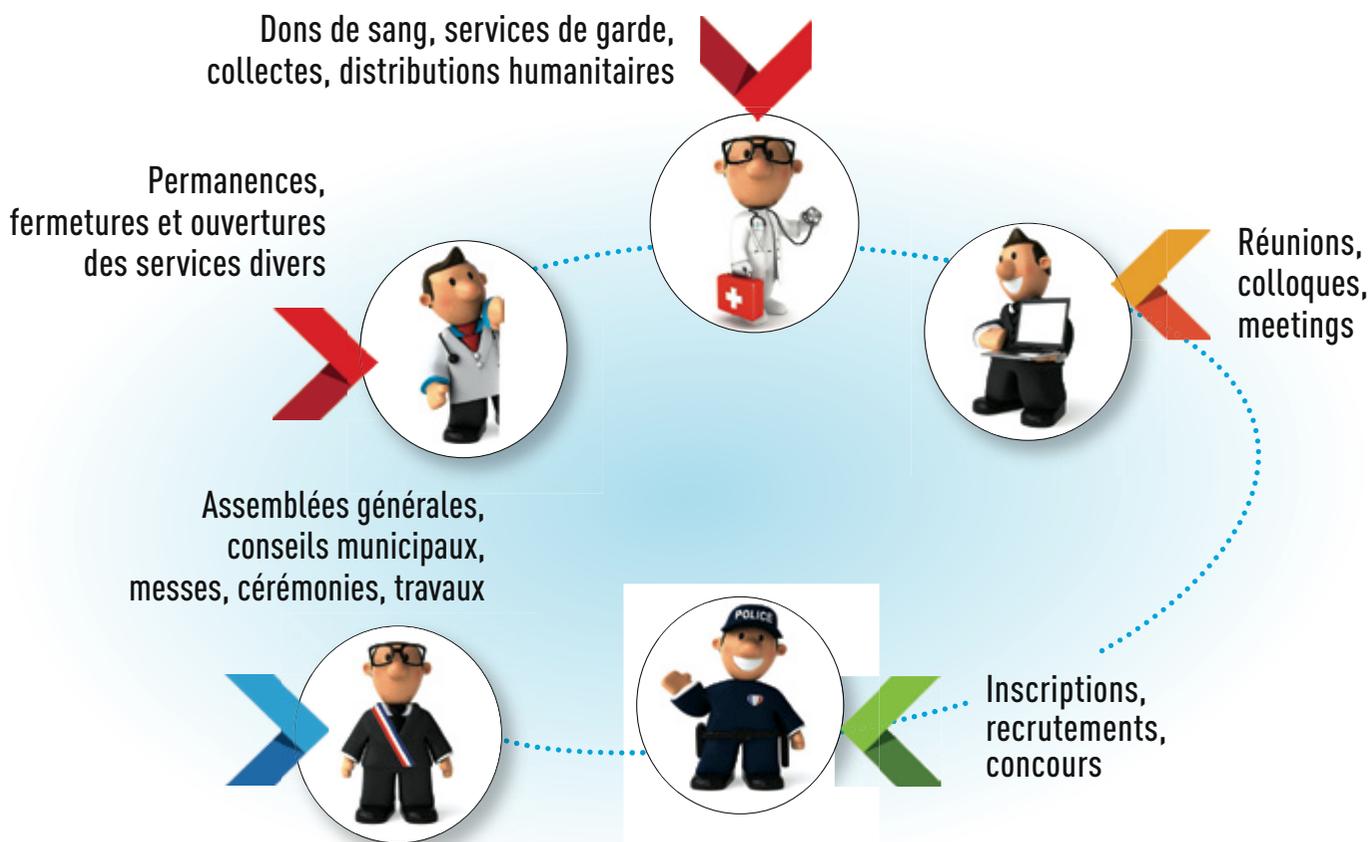
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



APPELS À PROJETS

L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retirez vos dossiers de demande de subvention « Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur :

www.aue.corsica

UN' ENERZIA PE L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité énergétique des bâtiments

U SOLE
Solaire thermique collectif

U LEGNU
Bois énergie

U LUME
Éclairage public performant, Éclairer juste

L'ACQUA
Études petite hydroélectricité

